

# CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



# 224

## Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister  
à l'assemblée générale ordinaire  
qui se tiendra le samedi 20 avril 2013 à 13 h 30  
salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo, 75003 Paris

### Ordre du jour

1. Élection du comité syndical
2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 20 octobre 2012
3. Admissions, démissions
4. Rapport de la trésorière
5. Rapport d'activité de la secrétaire déléguée
6. Questions diverses
7. Résultats des scrutins



### Actifs

#### *Candidatures au comité syndical*

Nathalie LEWINO, 1984, *le Journal du textile*  
 Annie PAJNIC, 1993, *l'Humanité*  
 Isabelle PETIT, 1985, *JO*  
 Susan WATELET-RIOU, 1996, *l'Humanité*  
 Pierre GRANET, 2008, Gallimard Jeunesse  
 Anne HÉBRARD, 1982, *l'Équipe*  
 Francis WILLEMS, 2001, *JO*  
 Eric ZIVOHLAVA, 1984, *les Échos*  
 Claire GIGNAN, 1999, permanence  
 Christophe VERSAILLES, 2007, permanence  
 Marie-Hélène MASSARDIER, 2008, Gallimard

#### *Candidatures à la commission de contrôle*

Pascal HITROP, 1994, *l'Humanité*  
 Charles FANTIN, 2005, permanence  
 Stephan VIAUX-PECCATE, 1991, *l'Équipe*

## Élections du 20 avril 2013

### Retraités

#### *Candidatures au comité syndical*

Andrée KOLAR  
 Annick BEJEAN  
 Thierry PORRE  
 Philippe COLS  
 André DEVRIENDT  
 José NUEVO  
 Pierre PAROT  
 Jean-François MILLAUD

#### *Candidatures à la commission de contrôle*

Michèle CRES  
 Jeanne-Marie LAURANT  
 Béatrice MONNIN



*Jetons de vote utilisés par des jurés en Grèce vers 300 av. J.-C. Licence Creative Commons.*



### Liste de diffusion du syndicat

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents du syndicat, envoyez votre adresse Internet à l'adresse mail de celui-ci : [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr)

*Des camarades inscrits peuvent parfois ne plus recevoir de messages en raison d'un empêchement dû à des filtres luttant contre le spam, qu'ils n'hésitent pas à le signaler.*

### RAPPEL

**Le montant de la cotisation mensuelle est de 1% du revenu net.** Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.

*Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice de la correction ou d'une des professions connexes ou pouvoir se prévaloir d'une formation attestée. Le bulletin d'adhésion est disponible ci-dessous ou téléchargeable sur <http://www.correcteurs.org/index.html>.*



## Adhérer au Syndicat des correcteurs et des professions connexes – CGT Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac)

Nom (M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>)..... Prénom .....

Adresse .....

..... Code postal .....

Téléphone (domicile)..... Portable .....

Courriel.....

Date et lieu de naissance .....

Avez-vous suivi une formation attestée à la correction ? Si oui, précisez :

Ecole .....

Diplôme ..... Année .....

Lieu de travail.....

Tarif auquel vous travaillez .....

Date de votre entrée dans la correction (ou activité connexe – précisez) .....

.....

Maisons où vous avez précédemment travaillé .....

Avez-vous déjà été syndiqué ? .....

Profession(s) déjà exercée(s) .....

Degré d'instruction .....

Langues pratiquées .....

Connaissance de la PAO ? Matériel disponible .....

Connaissances particulières.....

Lieu, date.....

Signature de deux parrains syndiqués

Signature du postulant

## Annulations de radiation

Bellamy Charlotte  
Belpois Corinne  
Bigot Emmanuelle  
Bouyahia Dominique  
Carreno Miguel  
Chevrier Janet  
Harbi Emir  
Hérolde Françoise  
Le Hyaric Yves  
Menanteau Jacqueline  
Selzer Frédérique  
Simongiovanni Michel

## Nouvelles admissions

Bain Juliette  
Petit Bertozzi Claire

## Démission

Rendu Christophe

## Propositions de radiation

Aguignier Michèle  
Belghoul Lucrèce  
Bensadoun Nadyné  
Bernard Anne-Valérie  
B. Catherine  
Bischoff Alain  
Bruhl Alain  
Carron Diane  
Constantin Christophe  
Dalla Corte Nathalie  
Dally Éric  
Douvry Imma Maria

Dufond Didier  
Durovray Claire  
Fernandez Jean-Pierre  
Flassch Sandrine  
Gaudemard Sabine  
Guernalec Frédéric  
Heitzmann Catherine  
Joly Jehanne  
Kahane Laurent  
Lafont Béatrice  
Moreau Éric  
Morvan Laurent

Moulié Claire  
Poulard Mickaël  
Préhu Alain  
Raffin Isabelle  
Riou Lætitia  
Roberts Jean-François  
Ros de La Grange Dominique  
Rouge-Pullon Sylvie  
Sebbag Robert  
Standley Sylvie  
Violet Stéphane  
Wilf Richard

Pour cause de bouclage de *Cantonade*, cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 1<sup>er</sup> avril 2013. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'au 30 juin 2013 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 31 mars 2013. A vos chéquiers!!

**Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.**



## Contribution du syndicat des correcteurs à l'assemblée générale du SGL, le 28 février 2013

Chers camarades,

Si je suis présente aujourd'hui parmi vous, secrétaire déléguée du Syndicat des correcteurs et des professions connexes, c'est afin de témoigner que les choses changent et évoluent à la CGT, et donc à la Filpac, notre fédération professionnelle.

Aujourd'hui, notre syndicat a décidé de se rapprocher du Syndicat général du Livre. Afin d'évoquer comment nous en sommes arrivés à cette démarche, je rappellerai un temps jadis, où nous étions tous unis, volontairement réunis dans le Comité intersyndical du Livre parisien. Nous faisons vivre l'ambition de représenter une partie essentielle de toute une profession. Il s'agissait pour chacun de défendre un ensemble tout en trouvant la satisfaction de ses propres revendications.

Ce temps est révolu parce que les plans sociaux ont succédé aux plans sociaux et que chaque catégorie, chaque syndicat, n'a pas pu, n'a pas su trouver un même rythme quant aux transformations professionnelles nécessaires, quant aux enjeux différents de chaque secteur ou entreprise. Chacun s'est replié sur son propre agenda, ses propres questions. Nous ne reconstituerons pas un tel instrument, mais souvenons-nous qu'il servait d'abord à défendre une solidarité minimale entre tous.

S'en sont suivis deux autres options : celle d'un syndicat unique et celle d'un Comité inter redéfini autour de la logique des métiers. Une séparation aujourd'hui vieille d'une quinzaine d'années. Qu'y avons-nous vécu ? D'autres plans sociaux, d'autres réductions d'effectifs et un constat : aucun des choix n'a permis d'infléchir la transformation qui nous est imposée dans l'ensemble du secteur, que ce soit pour la distribution, l'impression ou l'élaboration des titres de presse. Internet s'est imposé, la presse a changé. Et le monde a changé aussi, car aujourd'hui, à une crise sectorielle s'est ajoutée une crise générale qui impose sa propre logique destructrice. Nous ne reconstituerons pas un syndicat unique avec une stratégie unifiée qui conviendrait à tous et nous n'imposerons pas des logiques de métier dans des rapports de force qui n'existent tout simplement plus. Il ne sert à rien aujourd'hui de vouloir représenter d'autres que nous-mêmes.

Aujourd'hui, après cinq années de crise, nos syndicats, dans la CGT, doivent revenir aux fondamentaux : la lutte pour la sauvegarde de l'emploi et la défense d'un cadre salarial seul garant des droits différés que sont les indemnités chômage et les pensions de retraite. Des fondamentaux, dans un contexte où la précarité s'impose année après année. En effet, cette précarité, encore marginale il y a une dizaine d'années, redéfinit les rapports de travail dans tout le sec-

teur de la presse, comme dans tout l'environnement industriel de la distribution, comme dans l'ensemble des médias. C'est une vague de fond face à laquelle il nous semble que les divisions du passé doivent s'effacer rapidement.

Voilà pourquoi nous avons décidé d'établir avec le Syndicat général du Livre le constat de notre évolution commune, de nos préoccupations communes, plutôt que de ressasser celui de nos anciennes oppositions. Sans angélisme, dans le respect de l'identité de chacun, nous avons ainsi confié nos voix syndicales à notre camarade Jean-Philippe Maréchal pour le congrès confédéral de Toulouse afin qu'il expose nos préoccupations quant à la précarité qui frappe tous nos métiers, de la correction au prépresse en général et au secteur des services tout entier.

Ensemble, nous pouvons, là où nous sommes présents, établir des collectifs syndicaux avec les adhérents de la CGT, quels que soient leur syndicat et leur statut : journalistes, employés, ouvriers, cadres. Pour l'emploi, comme pour les conditions de son exercice, dans la présence et la lutte en entreprise comme dans le combat juridique.

Pour évoquer quelques exemples concrets, sept correcteurs travailleurs à domicile ont attaqué l'éditeur Harlequin aux prud'hommes, soutenus par le syndicat, partie intervenante, car leur employeur, en ne comptant pas les espaces dans leur rémunérations, les privait de 20% de leur salaire ; cinq correcteurs de Gallimard, toujours accompagnés du syndicat, attaquent leur employeur, qui veut leur imposer une mutuelle discriminatoire au prétexte qu'ils constituent une catégorie à part car ne travaillant pas dans l'entreprise. À chaque fois, les affaires se retrouvent en départage, et sans doute plus tard en appel, car ces dossiers sont politiques.

Ces luttes ont fédéré des salariés isolés par principe, puisqu'ils ne mettent jamais les pieds dans l'entreprise, spoliés car isolés, ignorants de leurs droits mêmes de salariés. Ils ont pris des mandats dans leurs entreprises, apparaissent aux yeux de leur direction et des autres salariés, commencent à prendre leurs intérêts à bras-le-corps.

Saviez-vous, par exemple, qu'un travailleur à domicile, quand il est malade, n'a pas le droit au complément de salaire que touchent les travailleurs sur site ; que les jours fériés ne lui sont pas payés ; que très souvent il n'a pas accès à la mutuelle, obligatoire depuis trois ans pour tous les salariés, à la prévoyance, obligatoire depuis un an, car chacun de ses multi-employeurs en rejette la charge sur les autres ?

Le détournement du statut d'auto-entrepreneur est un des plus gros chantiers qui nous occupe, avec

des travailleurs expulsés du salariat et qui, comme je l'évoquais plus tôt, n'acquièrent aucun droit quant au chômage et à la retraite. Ils seront alors de plus en plus nombreux à la charge de la communauté, des générations de retraités réduits à la misère après pourtant une vie entière de travail.

Notre syndicalisme retourne aux sources, à cause des attaques d'une finance internationale de plus en plus féroce. Alors ensemble, rassemblons les précaires de nos métiers, défendons-les, syndiquons-les, et tous ensemble assurons leur présent et leur avenir, notre avenir.

## **Contribution du syndicat des correcteurs au 50<sup>e</sup> congrès de la CGT à Toulouse, du 18 au 22 mars 2013**

Camarades,

Lorsque le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a pris, en 1900, la décision de commencer à participer aux congrès de la Confédération générale du travail, c'était dans le but de défendre plus efficacement ses adhérents et ce, jusqu'à l'abolition du salariat.

Aujourd'hui, s'il vient à Toulouse s'exprimer devant vous, c'est afin d'exposer les difficultés grandissantes de nombre de ses adhérents à simplement toucher une feuille de paie pour leur travail. Travailleurs, ils le sont, afin de corriger des textes en vue de leur publication, tant dans des magazines que des maisons d'édition ou plus simplement dans la presse parisienne, dite nationale. Mais aujourd'hui, fait apparu depuis cinq années, des patrons ont décidé de devenir de simples donneurs d'ordres. Ils entendent s'adresser à d'autres entreprises composées d'une seule personne, des sortes de fournisseurs : les auto-entrepreneurs.

Une somme est proposée pour le travail, qui n'implique plus aucune protection sociale, que ce soit pour l'assurance-maladie, la retraite ou la prévoyance. Plus rien.

Cette situation touche de nombreux travailleurs intellectuels, des techniciens comme des créateurs, qui, jour après jour, fournissent leur savoir-faire. Et avec l'utilisation du numérique, celui-ci peut s'exercer dans n'importe quel lieu autre que les locaux de l'entreprise.

Au Syndicat des correcteurs et des professions connexes, nous affrontons la précarisation depuis quinze ans, avec, dans le secteur de l'édition, la question des travailleurs à domicile (TAD). Nous nous battons contre des éditeurs indéliçats et nous tentons de faire valoir le droit afin que leur qualité de techniciens soit reconnue aux TAD, avec la couverture sociale afférente.

La taille de ce marché de l'emploi n'est pas négligeable : au niveau national, on compte une dizaine de milliers de salariés dans ce secteur, dont la moitié sous convention, qui travaillent à temps partiel. Leur travail est indispensable pour le secteur de l'édition.

Pourtant, leurs conditions de rémunération s'aggravent. Ils ne constituent pas une armée de réserve mais se trouvent au centre des nouvelles formes du marché du travail en France.

L'apparition de l'auto-entrepreneuriat fragilise ces métiers dits des services. Pour les patrons, ce personnel taillable et corvéable à merci est la solution idéale pour que leur entreprise s'en sorte et pour l'État un moyen de ne pas avoir à intervenir au moment même où l'industrie de la culture fait face à une mutation économique, que ce soit dans le champ de la création ou dans celui de la diffusion par les médias.

C'est une vision à court terme. Car, s'étendant à toutes sortes de branches, le régime de l'auto-entrepreneuriat met en danger, à terme, la bonne gestion des caisses d'assurance-maladie et de vieillesse, puisque ces travailleurs se trouvent dans l'incapacité de contribuer à leur avenir à travers des cotisations régulières.

Tout cela prépare un monde de déséquilibres permanents, un monde où une politique de régulation est rendue impossible. Où chaque secteur est replié sur son budget et où donc plus aucune politique industrielle d'envergure n'est possible. Un monde du court terme, où les questions environnementales – habitat, pollution, coût de l'énergie – passent par-dessus bord.

On ne peut pas saucissonner l'économie, et encore moins le social. Nous avons envoyé une lettre au nouveau président de la République à ce sujet dès son installation, nous n'avons même pas reçu un accusé de réception...

La volonté de la Confédération générale du travail de représenter l'ensemble des salariés de ce pays nous impose de nous battre contre cette rupture du contrat de travail, contre ces pratiques où travail, emplois, métiers, se mélangent, où le lien de sujétion, qui définit le salariat, est remis en question par une partie du patronat.

Décidément camarades, l'abolition du salariat que nous défendons depuis 1900 n'a rien à voir avec sa suppression aujourd'hui, *de facto*, par le patronat. Merci de votre attention. Vive le Syndicat des correcteurs et des professions connexes, vive la Filpac, vive la Confédération générale du travail !

# Rapports



## Rapport d'activité

*Ce rapport a été approuvé par cinq voix.*

### 2013 une année de vérité ?

La triste actualité de la crise économique place la précarité en première place de la réalité sociale. 26 % de la population grecque sont actuellement au chômage, ce chiffre montant, pour les moins de trente ans, à 56 % !

Nous ne sommes plus dans une réalité européenne où des ajustements permettraient de faire face à une conjoncture difficile et où des lendemains proches chanteraient. « Le changement c'est maintenant » a un goût de vinaigre. Et même là où l'économie va le moins mal, outre-Rhin, la réalité sociale gêne derechef. Dans un récent rapport fédéral, le ministre libéral Rösler oublie carrément les 4 millions de salariés rémunérés à un salaire horaire brut de moins de 7 euros. Pour eux, pas de couverture sociale minimale, ils ne pensent qu'à survivre. Nous assistons au contrecoup de la réforme du marché du travail, dite loi Harz IV, qui fête ses dix ans. Une réforme menée par des socialistes. Une réforme qui n'a pas créé d'emplois, pas créé de valeur, qui n'a qu'appauvri suffisamment de personnes pour aujourd'hui créer structurellement un déficit pour les retraites futures, les assurances maladie. Une réforme dont les effets pervers sont amplifiés par la crise des échanges actuelle.

En France, les mesures gouvernementales pour l'emploi, la formation, l'indemnisation des chômeurs ne suffisent pas. Énoncées d'un ton papelard, elles dissimulent mal la triste réalité : beaucoup désormais sont laissés sur le bord de la route, sans indemnités pour un inscrit sur deux à Pôle Emploi. Si l'on ajoute la prise en charge de salariés précarisés – stagiaires, temps partiels – par l'allocation spécifique de solidarité plus tout ceux qui ont renoncé à tout droit, qu'ils travaillent au noir ou pas (notamment les plus de 55 ans), on arrive à un grave dysfonctionnement de l'assurance-chômage, réservée désormais à une minorité de personnes dans notre pays.

Pour les secteurs de la presse et de l'édition, nous pourrions dire que l'année s'annonce pour le secteur de la presse comme une mauvaise année, et nous pourrions reprendre cette litanie propre à notre secteur de se plaindre dans les années creuses afin de se faire discret dans les années fastes.

Mais aujourd'hui, c'est à un possible décrochage, un dérapage, auquel nous pourrions assister. Tous les indicateurs sont au rouge, ventes, revenus publicitaires, situation comptable des entreprises.

Si l'on prend 2013, voire 2014, nous sommes arrivés à la charnière, le passage entre l'avant et l'avec Internet. Le cadre tout d'abord. La publicité n'est pas

au rendez-vous. À janvier 2013, c'est - 1,3 % pour l'ensemble des médias et - 4,7 % pour toute la presse. Seul le média radio augmente ses recettes, + 8,5 %. La presse quotidienne nationale connaît à contre-courant une embellie, + 7,5 %. Mais elle accompagne la baisse de pagination de tout le secteur de l'écrit à - 13,3 %.

À noter que l'Internet ne constitue pas le recours espéré par certains. Lui aussi se trouve à la peine, plus précisément fragmenté et contrasté. Ce sont les vidéos à la demande et les réseaux sociaux qui tirent ce marché et les tablettes ne demeurent encore qu'un espoir. C'est une particularité hexagonale que cette langueur de la pub sur Internet, et elle tombe particulièrement mal.

Aux difficultés de la presse avec le numérique répondent celles de l'édition. Avec des conséquences similaires. Pour le livre, un Français sur cinq a déjà lu un livre numérisé mais 55 % répondent ne pas envisager de le faire. Le simple passage du papier au numérique, la bonne recette à trouver afin de muter ne sera donc pas au rendez-vous, le tassement général des ventes continuera, la fragilisation des métiers de la fabrication de même.

Au menu pour la presse ? Une réduction des effectifs, non plus titre par titre mais groupe par groupe et avec fusion de titres et disparition de certains. Ainsi dans le Groupe Express-Roularta, où le magazine *l'Entreprise* vient d'être arrêté. L'intersyndicale (CFDT, CGT, FO, SNJ, SUD) dénonce cette transformation qui révèle le passage d'une politique éditoriale, un titre, un public, à une gestion purement comptable. Les éditeurs se contentant d'être à la recherche du bon ratio nombre de salariés-budget prévisionnel, le titre de presse est déterminé, captif, ne constitue plus en soi un projet. Bon ratio qui signifie d'ailleurs tout simplement pour ces responsables de savoir quelles pertes peuvent accepter leurs actionnaires afin qu'ils puissent, eux, garder leur poste et continuer à prospérer. L'enjeu de la création de valeur passe on le voit au second plan.

Le tournant de l'année nous apprend également que, désormais, tout va très, très vite. Qu'une bonne nouvelle peut s'effacer d'un mois sur l'autre. Ainsi, si les ventes des quotidiens nationaux sont restées stables pour 2012, dès janvier 2013 - les derniers chiffres dont nous disposons -, c'est un recul de 12,5 % pour les ventes en kiosque et pour le total, ce qu'on appelle la diffusion payée - donc la vente au numéro papier, du numérique, des abonnements et des ventes dites au tiers, la moyenne atteint - 6,5 %. Le basculement du papier au numérique ou bien l'évolution définitive de la presse papier se réalisent-ils *de facto* ? Car la vente au numéro, en kiosque, c'est - 24,5 % pour *Libération*, - 14,7 % pour *le Monde*, - 14,5 % pour *l'Équipe* et - 12,1 % pour *Aujourd'hui en France*. Seuls *les Échos* sont dans le vert avec + 3 %.

L'inéluctabilité d'un changement s'impose d'autant plus par le bas que c'est la même chose avec la publicité. Subitement, on passe à - 15 % pour les quo-

tidien et à - 1,4 % pour les magazines. Avec des disparités qui s'accroissent entre familles de presse.

### **Distribution : un accord à Prestalis ?**

Après vingt jours de grève, des négociations sont en cours dans l'entreprise de distribution. Afin d'éviter tout départ contraint cette année, le temps de redéfinir des conditions sociales adaptées à un volet industriel. Statut quo ? En tout cas, rien ne se fait sans nos camarades dans la distribution. Mais comment vont se positionner les pouvoirs publics, qui sont sollicités à l'occasion pour le surcoût induit ?

### **Préresse**

Les journalistes homologués sont aujourd'hui 37 000 sur les 80 000 qu'emploie le secteur tout entier de la presse. Et si on ajoute à ces détenteurs de la carte de presse les localiers et autres soutiers de base des presses régionales qui ne sont désignés que comme des « écrivains » au statut d'employé de bureau, on arrive à une majorité qui effectivement définit la presse tout entière. D'autant que les salariés restants sont pour une grande partie des non-professionnels - les services généraux de chaque titre auxquels il faut ajouter les nouveaux smicards à temps partiel du portage et signaler que le destin des imprimeries de presse est de s'adosser à la fabrication de panneaux publicitaires afin d'équilibrer leur budget.

Le syndicat des patrons de presse quotidienne - SPQN - semble s'engager dans la mise à bas des conventions. De ce point de vue, l'année en cours sera primordiale. Rien ne serait pire que d'accepter une logique qui serait que, après le plan social des imprimeries, il faille réduire les effectifs dans la préresse. Ce serait jeter le bébé avant l'eau du bain. Les exemples d'organisation du travail à bas coûts comme les gratuits le prouvent : pas de salut sans défense des métiers, des professionnels. Leur coût est indissolublement lié à la valeur du média, qui sinon disparaît tout simplement.

De ce point de vue, les exemples étrangers sont impitoyables. Car la forte chute des quotidiens n'est pas un phénomène uniquement français. Outre-Manche, c'est même pire. *The Independant* passe à 75 000 exemplaires (- 28 %), les tabloïds reculent - et ce malgré la disparition de *News of the World* à la suite d'une affaire d'espionnage (- 11 % pour le *Sun*, - 5,9 % pour le *Daily Mail*). Dans le secteur économique, c'est - 15 % pour le jadis fructueux *Financial Times*. Le journal de gauche *The Guardian* passe sous la barre des 200 000 exemplaires. Au pays de l'invention de la presse de masse, la redéfinition du média semble se faire à la hache.

### **La diminution de l'imprimé**

Les exemples étrangers nous indiquent que le choix de ne pas investir dans la préresse semble

corrélé à une diminution de l'imprimé. Moins de journalistes égale moins d'imprimeurs et moins de distribution.

C'est l'histoire en Suisse de la *Basler Zeitung*, qui ferme son imprimerie. Le quotidien bâlois avait décidé de l'ouvrir en... avril 2011. Flambant neuve, elle devait s'autonomiser grâce à une diversification rendue possible techniquement par sa modernisation. Les 102 salariés travaillant pour le quotidien y avaient été embauchés. Fin mars 2013, l'entreprise ferme et le quotidien sera imprimé à Zurich, couplé avec le quotidien *le Matin*. Où 10 salariés continuent de travailler pendant que 11 sont mis à la retraite anticipée et 74 licenciés. La raison ? En 2007, l'imprimerie bâloise imprimait 300 millions d'exemplaires annuels pour 75 millions de francs suisses de chiffre d'affaires, en 2012, 160 millions d'exemplaires pour 23 millions de francs. La valeur des deux quotidiens a chuté en quelques dizaines de mois. Et la logique industrielle abandonnée par la même occasion, pour celle strictement comptable.

Si nous sommes confrontés en France aux mêmes enjeux, notre organisation fédérale, la Filpac, nous semble placée au pied du mur. Défendre ce qu'elle a toujours défendu et qui fait sa raison d'exister : une vision industrielle des médias de l'écrit couplée à la valorisation d'un monde professionnel – des métiers – et à la défense de l'emploi. Accepter un isolement dans un secteur ou ne traiter qu'une partie de la revendication, c'est à nos yeux nous condamner pour demain matin.

## Baisse de valeur

Mois après mois, la faute est au rendez-vous, celle d'imaginer participer de manière opportune au changement. En profiter en quelque sorte, y compris contre les autres. Les stratégies d'entreprise n'ont plus le temps de réaliser leurs bénéfices. Reprenons un exemple à l'étranger, qui implique l'édition et l'au-

diovisuel. Celui d'un guide de voyage, *Lonely Planet*. Acheté 130 millions de livres en 2007, *Lonely Planet* est revendu 51 millions en 2013. C'est la BBC qui éponge cette perte. Elle avait pensé se diversifier tout en s'assurant des bénéfices réguliers, elle se recentre sur la diffusion de l'information et de la culture. Mais avec les comptes de l'ensemble encore plus fragilisés.

C'est tout le secteur de la communication qui est donc redéfini par la crise. Que valent aujourd'hui des librairies, des kiosques, un titre de presse, une imprimerie, un centre de distribution, où et comment la publicité se place-t-elle dans cet ensemble ?

## Mediapart

Terminons sur une note positive. Le journal en ligne lancé par Edwy Plenel connaît une croissance continue depuis sa création, il y a cinq ans, et un bénéfice net pour le deuxième exercice d'affilée. Son chiffre d'affaires passe en effet sur un an de 5 millions à 6 millions d'euros, son résultat net de 500 000 à 700 000 euros et il compte 60 000 abonnés. Trente journalistes travaillent en CDI pour le journal en ligne sur un total de 45 salariés. Un exemple qui prouve que l'utilisation des compétences des correcteurs est d'actualité.

Notre prochaine assemblée générale est électorale. Les futurs syndics et mandatés d'un syndicat démocratique – les élus du Syndicat des correcteurs et des professions connexes – devront valoriser ces réalités tout en favorisant la résistance, y compris juridique, face à la pensée moins-disante. Faire face à des situations d'entreprises et de secteurs divers et à des représentants d'autres associations syndicales fortement hiérarchisées comme fortement centralisées défendant parfois simplement leur pré carré, leur logique organisationnelle. Ces élus devront faire preuve d'une longanimité et, toujours disponibles, répondre inlassablement à leurs mandants dans la situation de crise qui est dorénavant durablement la nôtre.



## Comptes rendus des comités syndicaux

### Comité syndical du 10 septembre 2012

Présents : Francis Willems, Christophe Versailles, Susan Watelet-Riou, Anne Hébrard, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Annie Pajnic, Isabelle Petit.

Invité : Éric Zivohlava.

#### Édition

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a décidé de répondre à l'appel des 451 pour la « constitution d'un groupe d'action et de réflexion autour des métiers du livre ». Ces professionnels lient l'avenir du livre à ses métiers. Nous nous proposons de demander à nos camarades de la CGT de soutenir cette initiative, que ce soit ceux du SNJ-CGT, du SGL-CE, des cadres ou de la Filpac.

#### L'Équipe

La direction argue d'une baisse de 4 % du CA pour demander 46 départs, volontaires dans un premier temps, dont ceux de 10 correcteurs sur 16 dans le groupe (le quotidien, le magazine et *France Foot*, qui passe de deux parutions par semaine à une). Moins 16 postes sur 47 à *France Foot*. Si les départs ne sont pas identifiés d'ici à la fin de l'année, des licenciements suivraient. La direction du groupe jette tous ses moyens dans la nouvelle chaîne TNT.

#### Mutuelle

Laurent Joseph, secrétaire du Syndicat général du livre et de la communication écrite (SGL-CE), a été élu président de la Mutuelle nationale de la presse, du spectacle et de la communication, du groupe Audiens. Il succède à Philippe Bouldoires ; Christine Gurruchaga est confirmée au poste de secrétaire de la Mutuelle.

#### Les Échos

Une correctrice a accepté le plan de départ proposé par *Les Échos*. C'est la perte d'un poste pour le cassetin, puisqu'elle n'est pas remplacée.

#### Cantonade

Il est en cours de fabrication, et part à l'imprimerie à la fin de la semaine.

#### Archives du syndicat

Les archives ont été acheminées à Amsterdam, à l'Institut international d'histoire sociale. Fin septembre, quatre correcteurs iront aux Pays-Bas afin d'aider les archivistes à trier les documents à microfilmer. Une copie doit par la suite nous revenir, à la disposition des syndiqués.

#### Journaux officiels

Le poste de Jérôme Baudry, décédé, doit être comblé par le piétonnage d'une suiveuse, qui laisse à son tour sa ligne libre. Celle-ci et un départ à la retraite début octobre devraient libérer des services pour les licenciés de *France Soir* et de *La Tribune* qui se sont manifestés.

### Comité syndical du 8 octobre 2012

Présents : Claire Gignan, Francis Willems, Annie Pajnic, Anne Hébrard, Christophe Versailles, Susan Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie.

Invité : Éric Zivohlava.

#### Journaux officiels

Les élections professionnelles s'organisent. Il y aura deux listes, la Coordination intersyndicale Sacijo-Filpac CGT et celle du SGL-CE et des cadres. L'appel à candidatures aura lieu du 15 au 25 octobre, la liste des candidats sera publiée le 29 octobre, et les élections auront lieu le 15 novembre pour trois ans. Rappelons que les salariés sont électeurs après trois mois de présence dans l'entreprise, éligibles après un an, qu'ils soient piétons ou rouleurs.

#### Harlequin

Prud'hommes contre Harlequin. Le jugement a été rendu dans le litige qui oppose sept travailleurs à domicile à Harlequin, qui refusait de prendre en compte les espaces dans la rémunération des correcteurs. Le conseil de prud'hommes de Paris a donné droit à une bonne partie des demandes, reconnaissant que les espaces devaient être comptabilisées comme des signes. Il prononce les rappels de salaires tels que calculés et de faibles dommages et intérêts, indemnise aussi le syndicat dans chaque dossier. Par contre, pas de rappel de 13<sup>e</sup> mois ni de frais d'atelier, et il se déclare incompétent pour statuer sur la participation.

#### Cantonade

Le numéro 223 de notre bulletin syndical est livré à la poste ce jour pour être dans les boîtes aux lettres au début de la semaine prochaine. Il convoque les syndiqués à l'AG du samedi 20 octobre.

#### L'Équipe

Après l'annonce de 46 « départs volontaires » par la direction d'ici à la fin de l'année, la SNC L'Équipe a connu deux jours de grève à une semaine d'intervalle. Si le compte n'y est pas, la direction passera aux licenciements économiques. Il est prévu que 10 correcteurs sur 16 – le chef de service n'entrant pas dans le décompte – seraient éliminés pour ne rester qu'à 6,

qui reliraient les trois journaux (le quotidien, le magazine et *France Foot*) en morasses uniquement. Pour le moment, le comité d'entreprise attend le rapport de l'expert nommé pour examiner la situation comptable de la SNC, fin octobre.

### Archives à Amsterdam

Quatre camarades ont passé une semaine à l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam afin de classer nos archives. Ils épaulaient un documentaliste de l'institut mis à leur disposition. Ils se félicitent de l'accueil et de l'intérêt de l'équipe des conservateurs. Trois mètres linéaires ont été sélectionnés afin d'être numérisés dans les six mois et copiés pour un accès au bureau 228. Le reste doit être maintenant coté et numérisé entièrement pour une consultation à terme dans l'intranet de l'institut. Un compte rendu plus détaillé sera fait pour le prochain numéro de *Cantonade*. L'institut d'Amsterdam est, avec la bibliothèque du Congrès de Washington, le fonds d'archives le plus important au monde pour ce qui concerne le mouvement social.

### Comité syndical du 2 novembre 2012

Présents : Christophe Versailles (par Internet), Anne Hébrard.

Excusés : Claire Gignan, Francis Willems, Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou, Isabelle Petit.

Invités : Éric Zivohlava, Philippe Cols.

451

Le syndicat adhère à l'appel des éditeurs et des auteurs d'édition. A cet effet, une analyse doit être portée sur la fabrication des livres et des titres de presse incluant la question industrielle dans celle de la qualité de l'écrit à l'ère de l'électronique. Toutes les contributions sont les bienvenues.

### Édition

Le syndicat compte deux nouveaux délégués syndicaux en édition : Hervé Le Goff, informaticien, chez Électre ; Marie-Hélène Massardier, lectrice-correctrice à domicile, pour Gallimard. A propos de Gallimard, les deux audiences de bureau de jugement, dans l'instance qui oppose les travailleurs à domicile à leur employeur sur la question de la mutuelle discriminatoire qui leur est imposée, auront lieu le 19 novembre à la section encadrement pour quatre lecteurs-correcteurs, le 6 décembre à la section industrie pour un correcteur. Préparez-vous à venir les soutenir.

### Archives du syndicat

Dans six mois environ, nous disposerons au bureau 228 d'une copie numérique d'une sélection des archives syndicales transportées à Amsterdam et entreposées à l'Institut international d'histoire sociale. Pour les archives syndicales en double et

celles concernant l'édition qui restent au syndicat, elles pourraient être cédées à l'Institut mémoires de l'édition contemporaine à Caen (Imec).

### L'Équipe et Le Parisien

Lundi 5 novembre, l'expert nommé par le comité d'entreprise de la SNC L'Équipe à propos du plan de départs volontaires puis du PSE souhaités par la direction rendra ses dernières conclusions, et le calendrier directorial devrait se poursuivre. Les salariés sont convoqués en AG le mercredi 7. Le directeur général du groupe Amaury, Philippe Carli, met en place une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, obligatoire dans les entreprises de plus de 500 salariés) dans l'ensemble du groupe. Les offres d'emplois concernant la chaîne de télévision TNT de L'Équipe, qui doit émettre le 12 décembre 2012, déferlent d'ailleurs sur l'intranet groupe, pour des postes de présentateur télé, preneurs de son, etc. Au *Parisien*, les correcteurs demanderaient 100 000 euros pour quitter la profession, et resteraient à huit au lieu des quatre souhaités par la direction. Ils abandonneraient la lecture en morasses des régionales pour lire en première, alors que les correcteurs de *L'Équipe* ne liraient plus qu'en morasses les trois publications de la SNC. *Le Parisien* se sert du système éditorial Méthode depuis deux ans, système qui va être installé au quotidien à *L'Équipe*. Dans les deux journaux, que deviendraient les rouleurs, dont certains travaillent régulièrement depuis des années ?

### Permanence

La permanence n'existe plus en tant que placement de presse, chaque cassetin, Livre ou journaliste, pourvoyant à ses propres besoins. Des offres continuent de transiter par le syndicat, et surtout de nombreux syndiqués travaillent en presse périodique comme réviseurs et/ou secrétaires de rédaction grâce à la formation complète dont ils ont bénéficié à Formacom.

### Élection du comité syndical

Le comité actuellement en place arrive au terme de son mandat au printemps prochain, les élections pour le comité syndical, la section des retraités et la commission de contrôle auront lieu lors de la prochaine assemblée générale du syndicat. Les candidats au comité syndical et à la commission de contrôle doivent être syndiqués depuis au moins trois ans, être à jour de leurs cotisations syndicales et ont jusqu'au 31 décembre à minuit pour déclarer leur candidature, par courrier, fax ou mail. Onze postes sont à pourvoir au comité syndical, trois à la commission de contrôle.

### Comité syndical du 6 décembre 2012

Présents : Christophe Versailles, Anne Hébrard, Susan Watelet-Riou, Annie Pajnic, Francis Willems.

Excusées : Claire Gignan, Isabelle Petit.

Invité : Éric Zivohlava.

451

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes se joint à l'appel des 451 pour la valorisation du livre. Deux journées d'information sont prévues en janvier, le samedi 12 et le dimanche 13. Un camarade participera le samedi à 14 heures à un débat portant sur l'actualité des métiers du livre.

### Édition

Le prud'hommes contre Gallimard – qui a imposé à 160 travailleurs à domicile une mutuelle discriminatoire, qui leur fait payer leur complémentaire santé 90 euros contre 13 précédemment, quand ils étaient affiliés de la même manière que les salariés sur site – a lieu cette après-midi : il y a fort à parier que l'affaire ira en départage, le sujet étant éminemment politique. Quatre lecteurs-correcteurs passent en jugement contre Gallimard à la section encadrement pour la même affaire le 26 juillet 2013.

### Archives du syndicat à Caen

L'Institut mémoires de l'édition contemporaine est intéressé à recevoir nos archives restantes. Il s'agit principalement aujourd'hui d'une collection de notre bulletin sur une trentaine d'années, de livres et de documents en double que nous avons conservés. À nous de regrouper des archives spécifiques à l'édition. A ce sujet, des anciens pourraient accepter de confier leurs archives ou accepter de photocopier leurs contrats ou feuilles de paie, c'est en effet notamment sous l'angle des conditions d'exercice de notre métier que nous pouvons apporter une information spécifique à ce centre.

### Les Échos

Le plateau de travail est réorganisé en *open space* intégrant la rédaction Web. Le service des correcteurs est déplacé d'une quinzaine de mètres et reste organisé en cassetin.

### Permanence

La permanence a changé de forme et n'existe plus en tant que placement de presse. Les offres de travail transitant par le syndicat sont redistribuées au cas par cas.

### Filipacchi

Une syndiquée qui avait intenté un prud'hommes contre Filipacchi a été déboutée de l'intégralité de ses demandes. Pour rappel, elle a corrigé *Le Journal du dimanche* régulièrement pendant treize ans, et le juge départiteur a estimé qu'elle était pigiste, et non postée suivant un planning prédéfini. Il a refusé de requalifier la relation de travail en CDI, avec toutes les demandes qui en découlaient. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes et le Syndicat national des journalistes étaient parties intervenantes lors de cette instance. La suite se jouera lors de l'appel.

### Élection du comité syndical

Le comité actuellement en place arrive au terme de son mandat au printemps prochain, les élections pour le comité syndical, la section des retraités et la commission de contrôle auront lieu lors de la prochaine assemblée générale du syndicat. Les candidats au comité syndical et à la commission de contrôle doivent être syndiqués depuis au moins trois ans, être à jour de leurs cotisations syndicales et ont jusqu'au 31 décembre à minuit pour déclarer leur candidature, par courrier, fax ou mail. Onze postes sont à pourvoir au comité syndical, trois à la commission de contrôle.

### L'Équipe

La situation n'a pas évolué, l'expert mandaté par le comité d'entreprise a rendu son rapport ; l'inspecteur du travail a retoqué le plan présenté par la direction, mais les deux parties campent sur leurs positions. Quarante-six salariés sont priés d'aller voir ailleurs, pendant que la direction du groupe Amaury investit dans sa chaîne de télévision TNT.

### Assignation en justice et Capsag

Nous avons eu la surprise de voir le syndicat assigné en référé par le SGL-CE, ainsi qu'Infocom, le SIP, la Capsag et le SPQN. Renseignement pris, le SGL-CE voulait empêcher la mise en œuvre d'un accord dont il n'est pas signataire, et le faire juger sur le fond illégal. Le syndicat a informé le juge des référés, dont l'audience était fixée au 4 décembre, qu'il n'était ni décisionnaire ni signataire de cet accord. Et pour tout dire, pas au courant. Un accord est finalement intervenu entre le SGL-CE et les signataires de l'accord, qui sera donc appliqué. Il prévoit notamment le départ de 20 personnes dans les conditions suivantes : « 20 personnes dont 3 personnes salariées des Échos dont les noms seront précisés par avenant (...) et qui souhaitent quitter la profession sous conditions de :

*Etre né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1960 ;*

*Avoir commencé à cotiser à la Capsag avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;*

*Avoir cotisé à la Capsag au moins jusqu'au 31 décembre 2010 ;*

*S'engager par écrit à ne pas solliciter tout contrat de travail au sein d'une entreprise de la PQN.*

*En contrepartie, la Capsag verse, au nom des entreprises de la PQN, une indemnité forfaitaire versée en une seule fois à la fin de leur contrat de travail :*

*100 000 □ pour les salariés ayant au moins 8 années de cotisations Capsag ;*

*80 000 □ pour les salariés ayant moins de 8 années de cotisations Capsag.*

*La rupture du contrat de travail devra être actée entre le 14-5-2012 et le 31-12-2012. »*

Cinq correcteurs du *Parisien* bénéficient de cet accord.

## Comité syndical du 25 janvier 2013

Présents : Christophe Versailles, Anne Hébrard, Susan Watelet-Riou, Francis Willems, Claire Gignan, Isabelle Petit.

Excusée : Annie Pajnic.

Invités : Éric Zivohlava, José Nuevo.

### 451

Une réunion s'est tenue à Montreuil à la suite de l'appel des 451, afin de constituer un groupe d'action et de réflexion autour des métiers du livre. Cette démarche vise à alerter sur la perte de qualité dont pâtit l'industrie de ce secteur, notamment à cause de la précarisation des salariés et des intervenants de la chaîne graphique, qui ne peuvent plus exercer leurs métiers dans des conditions décentes. Diverses professions étaient représentées, qui présentaient leurs problèmes propres et ceux qu'elles ont en commun avec les autres. Des imprimeurs ont abordé la question du numérique (impression) et du papier, des salariés de l'édition se sont exprimés sur le numérique (format ePub pour tablettes et smartphones) et la place qu'il est amené à prendre chez les éditeurs (autour de 2 % actuellement chez un grand éditeur dont le nom n'a pas été cité). Cela a occasionné au passage un malentendu sur le terme même de numérique, puisque le même mot ne désignait pas le même support pour les imprimeurs et les éditeurs (papier et écran). Le syndicat est intervenu afin de présenter les difficultés du métier de correcteur dans les différents secteurs (presse, édition, communication, audiovisuel, etc.) et la question des statuts (ouvrier du Livre, journaliste, auto-entrepreneur, salarié, travailleur à domicile, etc.). D'autres professions ont souligné qu'elles rencontraient les mêmes problèmes.

### Élection du comité syndical

Onze candidatures statutaires sont parvenues au bureau 228 pour le renouvellement du comité syndical (Nathalie Lewino, Annie Pajnic, Isabelle Petit, Susan Watelet-Riou, Pierre Granet, Anne Hébrard, Francis Willems, Éric Zivohlava, Claire Gignan, Christophe Versailles, Marie-Hélène Massardier), et trois pour la commission de contrôle (Pascal Hitrop, Charles Fantin, Stéphane Viaux-Peccate).

### Assemblée générale élective

Elle aura lieu le samedi 20 avril à 13 h 30, salle Léon-Jouhaux. Le vote sera ouvert jusqu'à 14 heures. Le dépouillement du scrutin aura lieu pendant l'AG, et les résultats seront proclamés à la fin de l'assemblée. Le comité syndical, la commission de contrôle et le comité des retraités seront élus pour deux années.

### Cantonade

Le bulletin 224 convoquera les syndiqués à l'AG élective du 20 avril. Les tribunes libres et autres textes doivent parvenir à la fabrication le 26 mars dernier

délai (correcteurscgt@yahoo.fr), pour un bulletin qui arrivera dans les boîtes aux lettres aux environs du 10 avril. L'imprimerie des rotos, accolée à leur école, à Pantin, qui imprimait *Cantonade* depuis des années, a fait faillite fin décembre, et nous devons nous adresser à une autre imprimerie.

### Les Échos

Le service correction, c'est dix journalistes moins une, intégrée dans un plan de départs volontaires en juin 2012. Trois noms restaient en blanc sur l'accord Capsag du 29 juin 2012, et la direction souhaitait voir partir d'autres correcteurs. Aucun n'a répondu favorablement à cette offre. La signature de l'avenant et l'application de l'accord sont reportés au 31 mars, a-t-on appris lors du dernier CA de la Capsag.

Les élections professionnelles auront lieu le 19 février et mettent en lice deux listes CGT, une liste portée par Infocom et une liste SNJ - SNJ-CGT.

### Journaux officiels

Les deux suites réservées aux licenciés de *La Tribune* et *France-Soir* leur bénéficient doucement, puisqu'une des deux lignes divisées en deux mi-temps remplira fin février cet objectif. Petit rappel : les deux lignes libérées par un départ à la retraite et un décès ont été réservées, après accord avec la direction, aux licenciés économiques de *La Tribune* et *France-Soir*, et sont redécoupées en quatre mi-temps. Les rouleurs présents auparavant restent sur les lignes qu'ils occupaient. Ils ne sont pas lésés puisque ces deux dernières lignes étaient inattendues.

A la suite du décès de Jérôme Baudry toujours, l'élection d'un cadre point 130 va avoir lieu ; quatre candidats se présentent aux suffrages de leurs pairs.

### Formacom

L'école va très mal. Christophe Versailles a démissionné de son mandat de président après avoir constaté de nombreux problèmes : l'école avait perdu sa certification car la procédure administrative annuelle n'avait pas été accomplie (certification qui a été récupérée depuis) ; le loyer avait des mois de retard ; la trésorière démissionnait de son mandat devant la situation financière ; question de la signature d'une convention annuelle de formations qui engageait l'école sur un an – ce que la situation rendait impossible. Patricia Nerre le remplace à ce poste, désormais. Le syndicat n'a plus aucune attache financière avec l'école.

### L'Équipe

La procédure de consultation des représentants du personnel continue à propos du PSE mis en œuvre. Le cabinet d'expertise mandaté par le CHSCT doit rendre son rapport ; un autre expert, un ergonome, doit interroger les salariés sur la réorganisation prévue des locaux ; les réunions du comité d'entreprise se poursuivent, lentement mais sûrement. Les positions

des deux parties, direction et CE, sont inconciliables depuis septembre.

### **Rencontre avec le SGL-CE**

Après la découverte de l'accord Capsag évoqué ci-dessus, une rencontre a eu lieu avec les dirigeants du SGL. Le constat est le suivant : l'Inter est un fantôme, et notre appartenance à la Filpac est en jeu. Nos effectifs fondent, mais nous tenons à garder notre autonomie. Les deux syndicats, à échelle différente, ont les mêmes mandants : des précaires, de plus en plus souvent, dans des entreprises dont la taille se réduit, la presse devenant une part minoritaire du syndicat. Aux travailleurs à domicile (TAD) de l'édition répondent les précaires du labeur et de la distribution. Le travail est à mener entre ces salariés, petits patrons ou auto-entrepreneurs forcés d'un syndicat et de l'autre, les échanges à installer entreprise par entreprise. Les dirigeants du SGL nous ont fait trois propositions : ils nous ont invités à leur AG, qui se tiendra le 28 février ; ils se proposent de porter nos voix au congrès de la CGT, en mars à Toulouse, puisque nous n'y aurons pas de représentant ; ils nous demandent de participer aux discussions sur la politique salariale tenues en compagnie du SNJ-CGT.

### **Comité syndical du 21 février 2013**

Présents : Christophe Versailles, Anne Hébrard, Susan Watelet-Riou, Francis Willems.

Excusés : Annie Pajnic, François-Georges Lavacquerie.

Invité : Éric Zivohlava.

#### **Journaux officiels**

Lors de la dernière AG du Syndicat, il a été longuement expliqué que les services au JO ne relevaient pas d'une permanence JO, mais de la permanence du Syndicat qui, il est vrai, ne dispose plus que de quelques suites au JO, et ce en accord complet avec la direction. Les rouleurs qui travaillent au JO n'ont donc aucun droit à faire valoir sur des services en plus éventuels. Ils restent sur les lignes qu'ils occupent. Si ces lignes diminuent ou disparaissent, nous verrons. S'il y a des services à attribuer, c'est la direction qui décidera, après concertation avec le Syndicat. Les deux lignes libérées par un décès et un départ à la retraite ont été immédiatement attribuées aux chômeurs de *La Tribune* et de *France-Soir*, à raison de quatre mi-temps pour quatre personnes (une en place, deux arrivant début mars, une à venir plus tard). Une réunion avec la direction à ce propos a eu lieu il y a quatre mois. Ces deux lignes sont arrivées *ex nihilo*, personne n'a donc été lésé. En attendant que les mi-temps soient remplis par leurs destinataires, les services vacants sont remplis par des rouleurs qui ont besoin de travailler, il y en a hélas de plus en plus.

Deux rouleurs, dont un membre du comité syn-

dical (!), ont cru pouvoir se prévaloir d'un emploi pérenne brutalement et sans en parler à personne, ni à la direction, ni aux délégués, ni au Syndicat, alors que nous prévenons depuis des années que nous ne pouvons que dépanner les gens à court terme, même si ce terme heureusement recule. Ils ont envoyé une lettre recommandée comminatoire à la direction qui nous a fait savoir qu'ils ne travailleraient plus au JO et qu'elle était prête à aller devant les prud'hommes. Nous cherchons à trouver un terrain d'entente et une conciliation pour rapprocher les deux parties.

#### **Édition**

Le syndicat a posé la question de la QPC à notre avocat. Une QPC, c'est une question prioritaire de constitutionnalité. Dans le Code du travail ont été répertoriés trois articles discriminatoires pour les travailleurs à domicile de l'édition, les articles L3242-1, L3133-3 et L1226-1, qui en résumé disent que les TAD n'ont pas droit au salaire complétant les indemnités journalières en cas de maladie après un an dans l'entreprise, ni au paiement des jours fériés. Il faut maintenant porter l'affaire au travers d'un jugement aux prud'hommes d'un TAD lésé dans ses droits et qui s'adresserait au Conseil constitutionnel sur ces articles du Code du travail. Le DLAJ (droit, liberté, action juridique) de l'UD Paris pourrait agir avec nous.

#### **L'Équipe**

Le comité d'entreprise a intenté un référé contre le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) de la direction, qui pour rappel entraîne la disparition de 46 postes dans les journaux de la SNC, dont 10 postes à la correction. L'audience aura lieu le 22 mars. Pour l'instant le plan est suspendu.

#### **Le Parisien**

Après le départ fin février des cinq correcteurs inclus dans l'accord du 29 juin 2012, resteraient à la correction huit ETP (équivalent temps plein), dont six piétons et deux rouleurs en CDD d'un an. Les éditions régionales ne sont plus corrigées, et il n'y a plus de remplacement sauf pour la maladie, les services du samedi sont renforcés. Quid des rouleurs qui se retrouvent sans travail ?

#### **Le Figaro**

Un plan de départs volontaires avait été mis en place pour 70 à 80 départs, finalement ce sont 90 salariés qui quittent l'entreprise contre monnaie et sans être remplacés.

#### **Les Échos**

Les élections professionnelles ont eu lieu le 19 février, avec deux listes CGT. Deux délégués syndicaux CGT déclarent être désignés par leur organisation respective, la direction n'en veut qu'un. D'autre part, une lettre a été envoyée à la direction expliquant

qu'un accord Capsag, qui permettrait le départ d'ouvriers du Livre, ne saurait impacter des journalistes.

### **AG du syndicat général du Livre-CE**

Nous sommes invités à participer à l'AG du SGLCE, qui a lieu le 28 février. Le SGL portera nos voix et notre motion au 50<sup>e</sup> congrès fédéral, en mars à Toulouse, puisque nous ne comptons pas assez de mandants pour y envoyer un délégué.

### **Archives**

L'Institut international d'histoire sociale organise tous les deux ans un séminaire sur l'histoire sociale. Le syndicat y participera et alloue deux cents euros pour l'inscription d'Éric Zivohlava à cette semaine, en avril 2014 à Vienne. Éric prendra à sa charge les autres frais.

### **Cotisations syndicales**

Devant la précarité de plus en plus grande de nos mandants, et afin de syndiquer le plus possible de travailleurs de nos métiers, les trésoriers aviseront au cas par cas pour les chômeurs de longue durée, munis du justificatif Pôle Emploi et, pour les auto-entrepreneurs, sur justificatif de leur chiffre d'affaires.

## **Comité syndical du 21 mars 2013**

Présents : Christophe Versailles, Anne Hébrard, Susan Watelet-Riou

Excusée : Annie Pajnic.

Invités : Éric Zivohlava, Philippe Cols.

### **Les Échos**

Après les élections du personnel, le journal se retrouve nanti de deux délégués syndicaux CGT, et ce jusqu'en juin. Le SGL compte demander l'arbitrage des instances confédérales au travers d'une commission idoine créée au congrès de Toulouse tant ce genre de division est fréquent. Les PDV (plans de départs volontaires) des *Échos*, du *Figaro* et de *l'Équipe* ont pour terme le milieu de 2014. Cette convergence est-elle fortuite ou les dirigeants du SPQN ont-ils mijoté un basculement vers le numérique à cette date ?

### **Cantonade**

Le bouclage est dans la dernière ligne droite avant envoi et convocation des syndiqués à l'AG du samedi 20 avril, à laquelle sont invités des camarades du SGL.

### **L'Équipe**

Le comité d'entreprise a accepté de retirer son assignation contre l'entreprise, qui devait être examinée par le TGI de Nanterre vendredi 22 mars, à la demande de la direction, et de poursuivre les discussions. Au final, ce sont quarante postes qui seront supprimés au lieu de quarante-six, dont huit postes de rédacteurs-réviseurs au lieu de dix, par le moyen de départs volontaires uniquement, avec des mesures de reclassement interne « intensifiées ». Trois postes devraient être créés ou adaptés dans la sphère des métiers des rédacteurs-réviseurs : éditeur Web, éditeur bandeau déroulant TV et SR sur le Mag. Si le nombre de candidats à un départ volontaire est supérieur au nombre de postes supprimés, les départs pourraient être étalés jusqu'au 30 juin 2014 aux conditions du PSE, et jusqu'au 31 décembre 2014 pour les salariés pouvant prétendre à une retraite à taux plein avant cette date. Le bilan du nouveau *France Football* est repoussé à début 2014, aucun licenciement économique ne peut avoir lieu dans l'intervalle.

### **SGL**

Le rapprochement se poursuit, il s'agit maintenant de mettre en contact les mandants des deux syndicats dans l'édition et le labeur. Pour ce qui concerne la presse, le SNJ-CGT doit être recontacté.

### **Édition**

La légitimité de la QPC sur les articles du code du travail répertoriés comme discriminatoire envers les TAD se confirme. Plutôt que de passer par une instance aux prud'hommes qui attirerait les projecteurs sur un militant unique, aussi courageux soit-il, la préférence est donnée à une action engagée par le syndicat contre une entreprise qui n'accorde pas à ses travailleurs à domicile les bénéfices octroyés aux salariés sur site devant le tribunal de grande instance. Les explications complètes seront à lire dans le prochain *Cantonade*.



# Assemblée générale

ordinaire du 20 octobre 2012

L'assemblée commence devant dix-huit syndiqués.

**François-Georges Lavacquerie.** – Bonjour, aujourd'hui 20 octobre 2012, 13 heures, l'assemblée des correcteurs est ouverte. Le quorum n'étant pas atteint, par respect des statuts, l'assemblée générale ordinaire reprendra à 13 h 15. Etant donné que la salle ferme à 17 heures, les débats s'arrêteront au plus tard à 16 h 30.

**François-Georges Lavacquerie.** – Il est 13 h 30. Après la suspension de séance, l'assemblée générale des correcteurs du 20 octobre 2012 est ouverte.

Nous devons désigner un président de séance : Thierry Porré, président de séance. Qui est contre ? Personne.

**Thierry Porré, président de séance.** – L'assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte. N'oubliez pas de venir ici, à la tribune, et de décliner votre identité afin que vos interventions soient audibles sur l'enregistreur comme dans la salle.

Premier point à l'ordre du jour, nous allons commencer comme d'habitude, mes chers camarades, par les admissions et les radiations.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Il y a juste une adhésion orale, donc quelqu'un qui n'a pas eu le temps de nous faire parvenir ses coordonnées avant l'impression du bulletin. Il s'agit de Béatrice Lafont. Je propose qu'elle soit déclarée adhérente aujourd'hui lors de cette AG. Sinon, vous trouverez les noms des autres adhérents au syndicat en page 4 du bulletin. Il y a douze personnes auxquelles je souhaite la bienvenue – apparemment, il y en a trois dans la salle. Ces adhésions ne sont pas soumises au vote.

**Thierry Porré, président de séance.** – Y a-t-il des questions ? Qui est contre cette admission orale ? Pour ? Admission acceptée à l'unanimité. Passons maintenant au vote relatif à l'adoption du procès-verbal de l'AG précédente, celle du 21 avril 2012.

Y a-t-il des interventions sur ce dernier que vous avez tous lu dans le dernier numéro de *Cantonade*, le n° 223, dont vous avez entre les mains un exemplaire ? Nous mettons au vote l'adoption. Y a-t-il des personnes qui votent contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

**Thierry Porré, président de séance.** – Nous passons au vote du rapport de la trésorière.

**Susan Watelet-Riou, trésorière.** – En fait, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai écrit. Tout est dans mon rapport. J'espère que vous l'avez tous lu, il est très intéressant... Il n'y a pas grand-chose de changé depuis l'année dernière, malheureusement... Si, quelque chose a changé : les frais juridiques sont de plus en plus élevés... Je tiens à le noter, car c'est un poste qui commence à peser. Je voulais attirer votre attention là-dessus... Le fait que nous soyons syndiqués permet, entre autres, de nous soutenir les uns ou les autres qui passent par des phases pas très confortables d'un point de vue professionnel. C'est grâce à notre aide que, souvent, ils peuvent relever la tête et s'en sortir. On ne les laisse pas tomber. Les cotisations syndicales, aujourd'hui, servent en majorité à ça. Je tiens à insister là-dessus, parce que nous sommes de plus en plus nombreux à être dans la difficulté, et c'est important de pouvoir s'entraider.

Sinon, nous fonctionnons avec le minimum, nous n'avons quasiment plus de frais importants, puisque les archives sont à Amsterdam. Donc, c'est terminé pour ce poste. Le matériel informatique a été renou-

velé récemment ; donc, nous sommes à la pointe, grâce à notre ami Christophe Versailles qui l'entretient avec soin... Pour l'instant, aucune grosse dépense n'est prévue – évidemment, nous faisons très attention aux dépenses. Parmi les postes importants de dépenses, il y a la Cogétise, à laquelle on ne peut pas échapper, puis tout le reste, c'est-à-dire les frais de fonctionnement basiques, réduits, bien entendu, au minimum.

C'est très important que chacun soit bien conscient de la nécessité de son effort financier, de sa contribution au syndicat. C'est comme ça qu'on existe, comme ça qu'on avance et qu'on peut se faire entendre et continuer à exister et à défendre notre profession. Je m'adresse également à ceux qui sont en pied depuis longtemps : une nouvelle génération arrive, et, tant que nous existerons, ils auront quelque chose sur quoi s'appuyer, afin qu'eux aussi puissent affronter des lendemains pas toujours faciles. Il est évident que notre structure est fondamentale pour eux. Pour eux et pour nous. Je vous remercie.

**Thierry Porré, président de séance.** – Merci. Y a-t-il des questions sur le rapport de la trésorière ? Pas de questions ? Passons alors au vote. Qui est pour le rapport de la trésorière ?

**François-Georges Lavacquerie.** – (*Il compte.*) Dix-neuf pour.

**Thierry Porré, président de séance.** – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Eh bien, le rapport de la trésorière est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport oral d'activité.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Bonjour et bienvenue à l'assemblée générale du Syndicat des correcteurs et des professions connexes.

Pour notre rapport oral d'activité, celui qui complète le rapport écrit que vous avez tous lu intégralement dans le dernier numéro de notre bulletin, je voudrais commencer par rappeler que la revendication salariale s'étend désormais sur tout le globe.

Nous évoquons les mineurs d'Afrique du Sud et la sanglante répression policière qui existe dans ce pays. Au cours des dernières semaines, près de 100 000 personnes au total, mineurs mais également transporteurs routiers, se sont mises en grève. Rappelons que ce secteur des matières premières représente la principale contribution au PIB du pays. Ces actions collectives ont abouti partiellement. Des accords tarifaires nouveaux, revus à la hausse, sont sortis des négociations, prouvant que les salariés ne doivent pas être laissés sur le bord du chemin dans la mondialisation en cours.

Mais ces mouvements reflètent, tout comme ceux du printemps arabe, une dimension politique, celle de citoyens qui exigent la fin de la corruption, une bonne administration, des prestations sociales réelles.

En somme, là comme ailleurs, comme dans notre pays, par exemple, l'exigence d'une gestion différente

de la gestion égoïste d'élites frappées d'incompétence parce qu'elles sont essentiellement préoccupées par la défense de leurs intérêts. C'est une dynamique qui, à travers une crise, se met en place, mais qui ne s'arrêtera pas à elle.

### Médias

L'heure d'Internet a-t-elle sonné ?

Notre dernier bulletin évoque Twitter – « Les oiseaux gazouillent sur la Toile » – parce que ce type de réseau social vient de s'imposer au cours des deux dernières années.

La transformation de l'utilisation des médias due à Internet, nous en discutons depuis... une bonne quinzaine d'années quand cette nouvelle utilisation est venue s'imposer, s'ajouter. Ainsi, pour l'information, depuis 2010, outre-Atlantique, 19 % du public utilisent désormais Twitter comme outil. Une vraie lame de fond, puisqu'on atteint 33 % pour les moins de 30 ans, pourcentage équivalent à celui de la télévision (34 %). Cette dernière reste le principal média mais plus pour longtemps, notamment sous sa forme généraliste.

La presse écrite, que ce soit sous sa forme imprimée ou numérique, se doit d'intégrer cette nouvelle utilisation et de conserver un public, grâce à sa capacité à hiérarchiser et à identifier précisément l'information. Il ne s'agit donc plus simplement, comme on l'avait rabâché depuis près de vingt ans, de moderniser la presse, avec de nouveaux métiers à la clé, une presse qui utiliserait la tablette et le téléphone à la place du papier, mais de continuer à vendre de l'information aussi bien sur papier que grâce à l'électronique, en concurrence avec d'autres moyens de communication.

Rien n'est gagné. L'audience des journaux s'est rétrécie depuis une douzaine d'années. Ils ne sont plus autant lus dans les transports, au bistrot ; bref, dans notre quotidien où s'imposent téléphones intelligents et autres tablettes... Comment amener les jeunes générations à la lecture d'un titre de presse est la question à laquelle il faut bien répondre, puisque ces générations lisent, même intensément, mais via des réseaux sociaux, des blogs, des sites et autres écrits véhiculés par la Toile.

Certains dans le monde anglo-saxon ont décidé de passer au tout-numérique – il en est ainsi de *Newsweek*. Il en a les moyens. Pourtant, cette décision, aujourd'hui hasardeuse, pourrait conduire à la disparition de ce titre.

Mais, plus près de nous, des quotidiens sont plongés dans l'urgence. Ainsi *Libération* et sa dette de 20 millions d'euros, avec, dans quelques jours, des impayés à l'Urssaf. Le défi du numérique se fait dans la douleur, avec des ventes maussades, une publicité qui a perdu le quart de son budget depuis 2002 – tous médias confondus – et une clairvoyance des patrons de presse qui n'est pas encore au rendez-vous – c'est un euphémisme, puisque, la plupart du temps, ils ne

savent que réduire la masse salariale, afin de continuer à toucher leur salaire... Il ne suffit pas de constater un déclin de titres égroutés mais il faut investir, afin de proposer une autre manière de diffuser l'information, de renforcer et de créer un lectorat.

Le temps presse de toutes parts, y compris pour les nécessaires régulations. Ainsi la menace du principal moteur de recherche, Google, d'interdire l'accès aux titres de presse si l'Etat français le contraignait à reverser une partie de ses bénéfices à ceux-ci. Il nous faut signaler au passage le cynisme de cette société, puisque c'est le même Google qui obéit, le petit doigt sur la couture du pantalon, à l'Etat chinois, afin de collaborer à la censure de toute forme d'expression dans ce pays... Mais la manière dont le ministère de la Culture gèrera cette question des droits de la propriété intellectuelle en dira long sur ses intentions véritables.

### Presstalis

L'accord-cadre signé récemment entre l'Etat, les coopératives de distribution et les éditeurs utilisant les services de celles-ci permet la continuation de l'entreprise. A la clé, un plan sur quatre années, qui, menant à 2015, coûte entre 200 et 220 millions d'euros. Il est demandé que les effectifs soient divisés par deux, et ce dans un contexte prévu de réduction contrôlée du marché.

Selon la nouvelle donne, le gouvernement Hollande a décidé que l'Etat se portera garant à hauteur d'une soixantaine de millions d'euros, afin de poursuivre la restructuration de toute la filière. Ce n'est donc pas qu'un sursis pour une entreprise mais pas pour autant la fin des problèmes. Il s'agit de soutenir, en effet, la diffusion de l'ensemble des familles de presse et l'accroissement d'un portage qui ne se fasse pas sur le dos de personnes toujours plus précarisées.

### Réorganisation des imprimeries de presse

Un communiqué du SIP nous a informés de la signature d'un accord pour une nouvelle imprimerie de M. Riccobono. Vous pouvez trouver ce dernier sur le site de la Filpac. Il appelle à un soutien de tous les salariés de la presse. Au-delà des mots, une certaine cohérence nous semble de mise, afin de traduire un minimum de solidarité entre les différents secteurs de cette presse, notamment pour ce qui concerne les personnels de toutes les rédactions.

### Un point sur la permanence et sur le *Journal officiel*

La permanence n'existe plus, sauf pour le *JO*. En accord avec la direction, les deux suites délogées à la suite d'un décès et d'un départ à la retraite sont réservées par mi-temps à ceux de nos camarades qui ont été licenciés économiques après la faillite de *France-Soir* et de *La Tribune*. Les services sont distribués à d'autres chômeurs, en attendant qu'ils se manifestent, à la fin de leur CSP (contrat de sécurisation professionnelle).

Qu'ils ne tardent pas trop cependant, les temps sont incertains.

*L'Équipe* et *Le Parisien*, deux journaux qui appartiennent de la famille Amaury, pourraient prochainement licencier d'autres correcteurs, piétons ou rouleurs.

A *L'Équipe*, le comité d'entreprise a nommé un expert qui examine les motivations du plan de sauvegarde de l'emploi, ce qui, dans la langue de bois des dirigeants d'entreprise, veut dire des dizaines de salariés au chômage. Nous aurons le résultat de l'expertise à la fin du mois. Les correcteurs du *Parisien* ont rencontré la direction jeudi dernier.

Rappelons les souhaits du groupe Amaury : moins 10 piétons sur 14 demandés au *Parisien*, moins 10 sur 16 à *L'Équipe*. Quid des rouleurs ? Rappelons qu'à *L'Équipe* les correcteurs travaillent sous le statut journalistes, ce qui les met dans le même bain que toute la rédaction, y compris pour des futurs licenciements économiques.

Au *Parisien*, les correcteurs ont le statut d'ouvrier du Livre, ce qui permettra peut-être à quelques-uns d'entre eux de profiter des cotisations Capsag payées pendant des dizaines d'années par d'autres, qui n'auront pas eu droit à tant d'égards.

### Édition

Après le jugement contre Harlequin qui refusait de prendre en compte les espaces dans la rémunération des correcteurs, deux au moins des sept correcteurs qui ont assigné leur direction aux prud'hommes font appel. Les autres ont encore une semaine pour se décider ; donc, ça va se jouer dans la semaine qui vient. J'espère qu'ils se pourvoiront tous en appel. Ne serait-ce que pour se protéger. A propos d'Harlequin, un article est disponible avec le jugement sur la publication en ligne des univers du livre ActuaLitté ([actualitte.com/justice/lecteurs-correcteurs-comme-la-nature-harlequin-a-horreur-du-vidé-36976.htm](http://actualitte.com/justice/lecteurs-correcteurs-comme-la-nature-harlequin-a-horreur-du-vidé-36976.htm)).

Bon, des correcteurs ont tellement râlé que je ne l'avais pas placé sur la liste de diffusion, mais cet article existe. Un autre est disponible sur *Livres-Hebdo* – vous pouvez lire les deux.

Prochain rendez-vous aux prud'hommes lundi 19 novembre à la section encadrement pour quatre lecteurs-correcteurs de Gallimard et jeudi 6 décembre à l'industrie pour le cinquième d'entre eux. Il s'agit de mesures discriminatoires imposées aux travailleurs à domicile. Le prononcé dans l'affaire Berger-Levrault aura lieu le 22 novembre ; là, un correcteur a attaqué l'employeur qui le rémunérait en Agessa (sécurité sociale des auteurs), au mépris de la loi et des nombreux jugements déjà rendus.

### Archives du syndicat

Une délégation de quatre camarades est partie une semaine à l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam, l'organisme auquel nos archives ont

été données. Il s'agissait pour eux de classer la centaine de cartons avec un documentaliste de l'institut et de se mettre d'accord sur le déroulé de l'archivage. Un compte rendu plus détaillé sera fait dans le prochain bulletin, et j'invite les camarades ici présents à en parler. Simplement, nos archives, classées, se trouvent désormais en lieu sûr et une partie des trois mètres linéaires va être bientôt numérisée, afin qu'une copie de cette sélection soit disponible à notre local. A terme, c'est donc l'ensemble des témoignages de notre histoire qui sera numérisé et disponible dans ce qui constitue le plus grand centre d'archivage européen du mouvement associatif et social, notamment syndical.

Un message personnel pour terminer : « Courage, Annick, bats-toi, nous sommes avec toi ! »

Place maintenant au débat et aux questions que j'espère précises et variées. Merci de votre attention.

**Thierry Porré, président de séance.** – Merci. Y a-t-il des questions ?

**Laurent Raymond.** – Oui, juste à propos du *Parisien*. Moi, je n'avais pas du tout compris que c'était des licenciements ; je croyais qu'il s'agissait de départs volontaires...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Ce sont, en effet, des départs volontaires.

**Laurent Raymond.** – Bon... mais comme tu avais parlé de licenciements... Voilà. Apparemment, c'est en négociation...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Non, mais le choix de la direction, c'est moins 10 sur 14...

**Laurent Raymond.** – Alors, pour ma part, ce n'est pas ce que j'ai entendu là-bas.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Non, ils ne sont pas dix à partir, mais la direction aurait souhaité qu'ils soient dix.

**Laurent Raymond.** – Oui, mais ça remonte à un an...

Depuis, il m'arrive d'y aller de temps en temps, je leur pose des questions, et, apparemment, il y aurait cinq personnes... Cinq ou six...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Cinq piétons. Parce qu'il peut y avoir aussi des rouleurs...

**Laurent Raymond.** – Et quant aux suiveurs, peut-être que, sur place, les délégués ont négocié pour eux, mais...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Négocier pour eux... c'est la loi. Quelqu'un qui travaille pour

eux depuis un an ou deux de façon continue est réputé être en CDI...

**Laurent Raymond.** – Voilà... Mais il n'y en a pas beaucoup dans cette situation-là... Et, autre chose, ça, c'était juste un détail... dans *Cantonade*, concernant le SNJ-CGT... donc le Syndicat des correcteurs a rencontré le SNJ-CGT, et je voudrais savoir ce qu'il en a été...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Eh bien, pour le moment, pas grand-chose... On les a rencontrés il y a quatre mois...

**Laurent Raymond.** – L'accueil a-t-il été chaleureux ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Nous nous vîmes au local. L'accueil a été chaleureux. Nous avons pu échanger. Ils sont autant débordés que nous et, pour le moment, il ne s'est rien passé. Et c'est d'abord une question de calendrier, d'autres choses à faire ! Désolé pour le manque d'avancées, mais il reflète l'activité de militants qui travaillent et dirigent un syndicat en même temps. L'actualité est brûlante et les mois passent... Une actualité avec des plans sociaux, deux quotidiens, *France-Soir* et *La Tribune*, qui ont fermés depuis le début de l'année. L'urgence, ce sont des camarades que nous essayons de placer dans un environnement extrêmement serré.

**Laurent Raymond.** – Je pensais principalement à la presse périodique et au statut des pigistes. C'est un vrai problème tant pour les rédacteurs que pour les fabricants.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – La première chose, c'est que les salariés se manifestent. Peu de syndiqués en presse périodique font remonter de l'information.

**Laurent Raymond.** – J'ai évoqué plusieurs fois à cette tribune la question des pigistes et des attestations Assedic mal remplies.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – L'évoquer en assemblée générale, c'est bien, mais après ? Il nous faut ensuite passer à des cas concrets.

**Laurent Raymond.** – Je signale qu'à *Investir* j'ai obtenu des attestations correctes et qu'à ce sujet Pôle Emploi est un atout. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne sont pas des méchants, ce sont juste des gens qui appliquent les règles à la lettre, tout simplement. Celles-ci, assez complexes, changent – déjà parce qu'on se rend compte qu'on n'appliquait rien. Ainsi, nous avons connu une certaine tolérance par rapport à la pige. Un calcul était réalisé. Aujourd'hui, la nouvelle donne, c'est la demande d'une attestation

par pige. Sachant que l'on peut travailler dans beaucoup d'endroits, trois ou quatre piges dans le même mois signifient autant de feuilles d'Assédic. Au 31 décembre, une attestation Web sera obligatoire. La communication se fera directement entre l'employeur et l'organisme – cela va dans le sens d'une simplification. Le salarié n'aura plus à subir la situation où il devait convaincre Pôle Emploi que ses attestations mal remplies concernaient bien des piges.

Je reprends l'exemple de tout à l'heure : c'est parce que l'obligation était expliquée par Pôle Emploi que la personne représentant la DRH était convaincue de remplir une attestation par pige. En mentionnant le nombre d'heures et les dates.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Un récapitulatif publié sur la liste syndicale serait une bonne chose. Peux-tu t'en charger ?

**Laurent Raymond.** – Oui.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Notre principal problème, c'est le manque de communication entre les différents exemples. Ici, nous l'évoquons, mais cela sera répercuté dans le bulletin seulement dans six mois. Prenons l'habitude de partager en utilisant la liste syndicale.

**Thierry Porré, président.** – D'autres interventions ? Oui. Donne ton nom dans le micro.

**Christophe Dulieux.** – Crétin ! Crétin pour les intimes, puisque c'est comme ça qu'on m'a appelé. C'est à propos de la politique, comment dirais-je, de placement au JO. Elle me laisse un peu perplexe. Je crois t'en avoir déjà parlé et m'être fait déjà envoyer bouler. On m'a traité de crétin. C'est d'ailleurs uniquement pour cela que je viens ! Je viens là, là !

**Annick Béjean.** – Quel est ton prénom ?

**Christophe Dulieu.** – Christophe. Délégué au comité d'entreprise de la Sacijo. Effectivement, nous nous sommes battus depuis le Recapp pour qu'il y ait le maximum d'équivalents temps plein. Nous sommes bien au-dessus de nos effectifs.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Trente-quatre.

**Christophe Dulieu.** – Nous sommes à trois au-dessus de nos effectifs. Ce qui fait travailler quelques suiveurs. On a déjà fait une première liste en 2007 avec Anne. Nous étions tous les deux, me semblait-il. Ensuite, on a fait une seconde liste, puisqu'on a eu deux autres équivalents temps plein à un moment donné. On l'a faite avec Éric Zivohlava. Et, depuis, certaines personnes entrent au JO, ce qui ne me dérange pas spécialement. Le problème : il n'y a aucune com-

munication par rapport à cela. Les deux listes étaient vraiment très cohérentes. Il fallait les faire, et la façon dont elles ont été faites était très bien. Et aujourd'hui, on rentre « comme cela »... Je vois ainsi dans les « propositions de radiation » une personne qui, finalement, va venir travailler au JO. Moi, cela me laisse perplexe.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Tu as lu les petites lignes en bas ?

**Christophe Dulieu.** – Oui, oui, j'ai bien compris. C'est : « Tiens, je ne comprends pas pourquoi tu es radié, tu ne peux pas venir faire quelques services ; comme cela, il n'y a pas de problème. »

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Tu as lu les petites lignes en bas ?

**Christophe Dulieu.** – Mon problème, notre problème à nous, Syndicat des correcteurs, c'est que nous sommes trente aujourd'hui au JO, que sur les trente, il y a huit cadres, que sur ces huit cadres, il n'y a plus qu'une seule syndiquée au Syndicat des correcteurs. Sur les vingt-deux équipiers restants, il y a dix syndiqués au Syndicat des correcteurs. Il me semblait que plutôt que de faire revenir des copains qui s'en sont mis plein les fouilles... parce que, à un moment donné, ils ont quand même négocié leur départ des entreprises de presse, je m'égare peut-être, mais il fallait peut-être appliquer cette politique qui consiste à revenir vers les syndiqués, du moins vers les anciens syndiqués qui sont au JO, parce que c'est notre force. Ce n'est pas eux notre force mais ce qui se passe là, au JO. Parce que se battre avec dix personnes, on n'en a rien à f... Donc, je tenais à dire devant cette assemblée que je n'étais pas d'accord avec cette politique de placement au JO, que je n'étais pas d'accord avec la politique syndicale tout simplement parce que quand on a des problèmes avec Info'com ou avec le SIP pour les élections professionnelles qui vont avoir lieu le 15 novembre et que l'on nous demande d'aller soit avec Info'com, soit avec le SGLCE, cela me laisse également perplexe... Alors, c'est vrai qu'on peut se dire aussi que se battre pour dix personnes on s'en fout, qu'aller au Comité inter on s'en fout, sauf que tu m'as bien fait comprendre que ces équivalents temps plein on les a au bout de six mois...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – On est sûr six mois après six mois...

**Christophe Dulieu.** – Nous pourrions être sûrs pour beaucoup plus longtemps, si ce n'est que cela ne dépend que du syndicat...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Non, non, tu étais avec moi lors de la réunion, c'est la direction de la Sacijo qui nous a dit que nous avons une visibilité à six mois.

**Christophe Dulieu.** – Oui, bien sûr, bien sûr... Sais-tu pourquoi nous avons une visibilité de six mois ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – C'est la Cour des comptes qui surveille le *JO*.

**Christophe Dulieu.** – Exactement ! Alors, quand un rouleur coûte 120 et qu'un piéton coûte 100, nous n'avons plus qu'à prier pour que les typos entrent le plus vite possible au *JO* en tant que piétons. Et non pas reculer au fur et à mesure que le temps passe ; sinon, nous serions marron.

**Thierry Porré, président de séance.** – La secrétaire déléguée répond maintenant ou à la fin.

**Une voix.** – Maintenant, car je ne comprends rien du tout !

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Je vais répondre en tenant compte qu'une majorité de présents ne connaissent pas le *JO*.

Les Journaux officiels, convention Livre : pour nos adhérents, il s'agit de l'un des deux seuls titres où se trouvent des ouvriers du Livre. Pour le *JO*, on y trouve des équipes rédactionnelles qui ne sont pas apparentées à des journalistes. Quand Christophe dit qu'il vaut mieux tenir à nos dix syndiqués, j'approuve. Parmi eux, des permanenciers et peu de piétons, où, à part quelques-uns qui sont honnêtes, on se trouve face à beaucoup pour qui la simple reconnaissance du ventre n'est pas la qualité la mieux partagée du monde. Ils ne paient plus leurs cotisations. C'est une réalité qui s'impose dans tous les titres. Par exemple, six syndiqués pour un groupe de seize correcteurs à *L'Équipe*. Cette réalité est devenue une habitude : dès qu'un syndiqué obtient un CDI, qu'il est « piétonné », il cesse d'être syndiqué dans la plupart des cas ou bien rejoint un autre syndicat, notamment à la faveur d'un changement de statut. Un syndicat de journalistes, parce qu'ils croient aller dans le sens du manche. La réalité, c'est que leur place dans une rédaction n'est pas du tout due aux syndicats habituels des journalistes mais plutôt aux différents accords Livre, notamment ledit Recapp pour le dernier d'entre eux. Cette réalité se décline dans tous les titres.

Pour le *JO*, nous avons 34 équivalents temps plein. L'accord est de 30 piétons plus 1. Des permanenciers tournent assez régulièrement. Récemment, à la faveur d'un départ à la retraite – une personne qui avait exigé sa réintégration en menaçant d'intenter un procès à l'entreprise alors qu'elle avait pris d'autres engagements précédemment, et ce au détriment de la permanence, puisqu'elle réoccupait une « ligne » complète... – et, tragiquement, avec le décès de notre camarade Jérôme Baudry, deux suites étaient disponibles. En regard, la permanence comprend des chômeurs issus de la disparition de *France-*

*Soir et de La Tribune*. Le secrétariat a négocié avec la direction de la Sacijo la division de ces deux suites en quatre mi-temps, afin de les mettre à disposition de ces camarades anciens piétons de presse. L'un d'entre eux m'a informé que, travaillant par ailleurs, il n'était pour l'heure pas candidat ; nous nous sommes adressés individuellement à chacun, actuellement sous le régime du contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Ce qui leur assure pendant un an 90 % de leur ancien salaire. Ils perdraient ces droits s'ils travaillaient au *JO*. Ils m'ont donc tous répondu négativement pour l'instant. Ils m'ont évoqué ensuite qu'il fallait examiner la situation avec l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

Nous en sommes donc là. Ces personnes ne sont pas volontaires pour ce mi-temps. D'autres catégories ont fait un choix inverse ; ainsi, les typos qui travaillent à mi-temps. La différence, d'importance, est qu'ils occupent des postes de piétons en CDI, postes qui, leur ayant été réservés depuis des années, étaient occupés par des permanenciers. D'ailleurs, ils ne sont pas encore piétonnés.

Pour ce qui nous concerne, nous avons décidé de « geler » nos deux suites. C'est là que la direction nous a annoncé que la seule visibilité sur laquelle elle pouvait s'engager était de six mois. C'est là que nous avons placé des personnes qui viennent peut-être d'ailleurs mais dont je suis certaine de la loyauté au moment où il faudra qu'elles laissent la place à des piétons. Pour d'autres, j'avoue n'être pas sûre. Les exemples passés nous enseignent que faire jouer le droit du travail peut être possible, et ce à l'encontre des règles qui prévalent à la présence de chacun dans cette entreprise. C'est la situation à laquelle nous faisons face. Notre travail est bien d'assurer la permanence, avec des règles.

Je rappelle qu'il y a des chômeurs à faire travailler. Pour les deux titres *France-Soir* et *La Tribune*, c'est parce qu'ils ont signé une convention qui les protège qu'ils ne demandent pas encore à retravailler. Imaginons qu'en janvier d'autres piétons d'autres titres pointent leur nez et qu'ils ne signent pas un CSP. Qui peut dire aujourd'hui lesquels seront prioritaires ou volontaires ?

**Christophe Dulieu.** – C'est un guichet qui est ouvert.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Aujourd'hui, il est question de départs volontaires, mais, début 2013, c'est un plan de sauvegarde de l'emploi qui est évoqué. On passerait dès lors à des licenciements économiques. Ceux qui ont un projet professionnel ont intérêt à négocier avant, afin de faire augmenter le montant de la valise – c'est une démarche personnelle. Je ne conseille à personne de choisir cette solution. Mais il se peut que les décisions de la direction consistent en une réduction de la masse salariale telle qu'il faudra enclencher des licenciements économiques.

Nous nous retrouverions dans une situation similaire à celle des salariés des deux titres disparus. Que ferions-nous alors ? Avec cette permanence ? Nous verrons alors. C'est pour cela que les suites doivent toujours être disponibles et que ceux qui les occupent sachent qu'ils doivent à tout moment pouvoir les rendre. Je ne mets pas la loyauté de chacun en doute par principe mais parce que chacun connaît des difficultés d'ordre économique : loyers, charges fixes face à des petits salaires. C'est pour cela qu'il faut que nous planifions, que nous nous donnions des règles, même si, mois après mois, nous avançons. Les permanenciers sont des salariés comme les autres, certains tiennent des mandats et sont des militants dévoués, ils obtempéreront s'il faut qu'ils cèdent leur place, mais d'autres qui travaillent depuis plusieurs années répondraient négativement, et leur contrat de travail leur donnerait raison. C'est contre ces futurs ennuis que nous avons à nous prémunir.

**Christophe Dulieu.** – Qui a des mandats ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Vous avez une conseillère prud'homale, par exemple. Pour résumer donc, cette permanence doit rester la plus fluide possible pour une utilisation future la plus facile possible. Il faut distinguer de possibles opportunités d'avec des plans sur la comète. Nous ne nous étions engagés depuis des années que sur un seul nom, et cette personne est en passe d'être piétonnée. Pour les autres, tant mieux pour eux s'ils travaillent depuis des années, mais cela reste incertain et, comme tu l'as dit, au-delà des effectifs. Donc des périodes de visibilité à six mois et des personnes neutres. Ces réalités de permanence sont générales – nous avons connu des exemples identiques dans d'autres titres de presse. A chaque fois, les raisons avancées étaient valables : travailler à trois quarts de temps plutôt qu'à mi-temps, etc., mais elles créaient des problèmes quant au partage.

**Thierry Porré, président de séance.** – Qui souhaite intervenir ?

**Éric Zivohlava.** – Une simple remarque. Au *Journal officiel*, tout change lentement. Tout se déroule, se décide sur des années, avec des négociations peut-être ardues mais surtout au long cours et avec les mêmes. Avec une direction d'origine ouvrière, avec d'autres catégories. Le sujet, même s'il est traité à chaque fois de manière passionnée chez les correcteurs, quelles que soient les personnes et les époques, notamment au *Journal officiel* où les problèmes étaient proportionnels aux effectifs – ils avaient atteint près de cent personnes... –, c'est qu'une situation professionnelle s'est imposée depuis plusieurs années, qui n'a plus rien à voir avec celle qui prévalait pour la gestion de l'emploi. La permanence est issue d'un autre temps, un type d'industrie qui n'existe plus et s'est terminé par

une trentaine d'années de plans sociaux. Aujourd'hui, chaque syndicat continue sur sa lancée, gère un pourcentage de suites et de remplacements, alors qu'une législation protège des personnes victimes d'une certaine précarité. Si l'on ajoute à cela que les budgets des entreprises sont examinés à la loupe année après année – donc les contrats en CDD –, la réalité d'aujourd'hui est donc tout autre. Mais cela a déjà été dit et redit.

Une nécessité tout de même dans cette réalité d'aujourd'hui : une stricte hiérarchisation des responsabilités. Au niveau des équipes et des délégués, au niveau du comité d'entreprise et du secrétariat – qui engage la signature d'un syndicat, notamment pour la permanence. Le mandat de secrétaire délégué implique de rendre des comptes sur un type de gestion. Ne découvrons pas la lune à chaque assemblée générale ! Reprenons l'exemple de la personne qui a libéré une suite en partant à la retraite. Celle-ci avait négocié toute seule un départ anticipé, qui est tombé à l'eau à la suite des nouvelles lois sur le départ à la retraite. A sa demande de reconstituer ses droits au chômage en travaillant partiellement, il avait refusé une offre d'un mi-temps – ce qui répondait à sa demande – et fait jouer le simple droit. Cet exemple est bien connu de tous dans l'entreprise. C'est, d'un bout à l'autre, un accord personnel avec une direction d'une entreprise, dans le strict cadre de la loi.

**Une voix dans la salle.** – C'est le passage de soixante à soixante-deux ans qui a tout déclenché...

**Éric Zivohlava.** – Oui, sur la base d'une négociation entre un salarié et sa direction et sur la base, selon ses dires, d'accords oraux lui assurant que, en cas de changement de cadre de la loi, il obtiendrait une compensation. Ce n'était pas un cadre collectif type portage mais un accord personnel qui engageait une suite, qui, elle, était l'expression d'un accord collectif, d'un accord d'effectifs plus précisément. Il aurait été question, oralement, de conditions similaires à un portage. Nous, oralement, il n'a été question que de validation de trimestres, mais, dans la réalité, c'est bien de la menace d'un avocat pour une embauche à plein-temps dont il s'est s'agi.

La proposition que nous lui avons faite – un mi-temps –, qui tenait compte et de sa demande de validation de trimestres pour la retraite et de la gestion des équivalents temps plein de la permanence – ce qui est le sujet aujourd'hui –, il l'a finalement refusée dans sa relation personnelle avec une direction d'entreprise. En réponse à Christophe, je tiens à dire que l'attitude conservatrice d'Anne, notre secrétaire déléguée, se justifie avec ce type d'exemple, déjà dans ce titre de presse. Tous ceux qui le veulent sont au courant dans cette entreprise... Je m'étonne donc de son questionnement. Merci.

**Thierry Porré, président de séance.** – Une autre intervention ? Annick Béjean.

**Annick Béjean.** – Il s’agit des archives. Elles ont été données à l’Institut international d’histoire sociale de la ville d’Amsterdam, un des plus importants qui existent. Une délégation composée de José, de Thierry, d’Éric et de moi-même a été envoyée une semaine là-bas, afin de commencer l’archivage. Nous avons travaillé avec un documentaliste mis à notre disposition et rencontré les membres de l’équipe qui s’occupent de ces archives – un historien, une documentaliste en chef... L’accueil a été très sympathique.

Ce fut un travail de gros œuvre... Durant toute cette existence du syndicat, les périodes se suivent mais ne se ressemblent pas. Dans les comités syndicaux, il y a toujours eu des camarades qui se sont occupés avec attention de l’archivage et, à l’inverse, d’autres qui ne faisaient pas grand-chose...

Tous les cas de figure se sont donc présentés : des cartons où tout était entassé pour une période, des dossiers très bien tenus, des secrétaires qui partent avec leurs archives, qui disparaissent ou bien réapparaissent mais ailleurs, à la suite d’un don au moment de leur retraite ou de leur décès. A première vue, un immense bordel mais, surprise, après manipulation de ces centaines de kilos de papier – cinq personnes s’affairaient dans une pièce, afin de les ranger sur des étagères qui couraient sur tous les murs –, un certain ordre commençait à s’établir. Et, bonne nouvelle, des archives qui, petit à petit, se présentaient de façon beaucoup plus complète qu’on ne l’aurait imaginé.

Nous avons fait ce que nous pouvions – nous aurions pu mieux faire. Mais l’objectif, la numérisation de l’ensemble des archives, est maintenant atteignable. Et puis nous devons définir le corpus prioritaire – compté en mètres linéaires pour la somme que nous avons versée, donc trois mètres – pour la numérisation, dont nous devons avoir une copie disponible à notre local parisien.

Nous devons choisir concrètement que placer dans cette largueur d’étagère. Au fur et à mesure que les archives émergeaient des cartons... nous y avons placé une collection complète et plus que centenaire des comptes rendus de comités syndicaux, puisque les premiers datent de 1890, un dossier assez fourni qui traitait du Comité inter du Livre parisien depuis sa création – ce qui rend compte de notre présence dans la presse et de la structuration de notre profession –, des dossiers de la Commission des libertés et de la solidarité internationale, notamment celui qui avait trait au syndicalisme polonais, mettant en valeur notre soutien d’alors à Solidarność, notre travail sur la question du nucléaire civil après Tchernobyl et, enfin, un dossier portant sur le conflit du *Parisien libéré*.

Tout cela nous a, pour des personnes comme nous, ramenés à des dizaines d’années en arrière, quand nous pouvions être plusieurs dizaines à nous intéresser à ces sujets de société, ces luttes. Deux options s’offrent à nous : jouer les anciens combattants – que, d’ailleurs, beaucoup d’entre nous n’étaient même pas – ou bien offrir des exemples d’activités de l’as-

sociation qu’était le Syndicat des correcteurs. Ces archives expriment une dimension syndicale militante, pas seulement égoïste. La reconnaissance acquise par le syndicat dans la structure fédérale était tournée vers les autres. Les discussions étaient rudes, mais il en sortait toujours des actes. Ainsi l’aide que nous avons portée à un syndicat des Antilles, afin de rédiger leurs statuts : c’était Jean-Paul Nail qui avait travaillé à ce dossier. Ainsi l’aide aux comités de soldats. Voilà des faits à connaître par le biais de ces archives. Cette solidarité internationale comportait des a priori, mais elle constituait un bel aspect du syndicalisme.

Les archives nous rappellent des travaux que nous avons oubliés. Ainsi les publications sur la langue française, dont un ouvrage lors de la réforme lancée par le gouvernement Rocard. Les correcteurs n’avaient pas été conviés à la commission où devait s’exprimer la société civile. A nos questions écrites, un responsable avait répondu qu’on ne demandait pas l’avis des infirmières quant à la réforme des hôpitaux (*sic !*), d’où la publication d’un livre contribution. Une dizaine d’années auparavant, des journées consacrées à la langue française avaient été organisées par Coforma et un Livre blanc avait été publié.

Voilà, avant de laisser la parole à Thierry s’il veut ajouter quelque chose, j’ajouterai que la direction des archives d’Amsterdam s’est montrée très intéressée par nos archives et a été contente de notre présence. Elle nous a bien accueillis et facilité le séjour au bureau. Nous avons été sensibles à son accueil sympathique.

Une visite complète de leur nouveau bâtiment – l’ancien entrepôt gigantesque de cacao, situé sur le port – a été organisée. Nous avons découvert la manière qu’ils ont d’organiser leurs archives, de les présenter et de les conserver. Nous avons pu voir des documents originaux – des lettres de Marx, de Bakounine, de Trotski –, des collections d’affiches, dont beaucoup sont issues de Mai-68, des dessins satiriques, un département pour la conservation de tableaux, des salles froides pour les enregistrements analogiques...

**Thierry Porré.** – Un simple ajout. Nous avons trié des archives qui remontent jusqu’à 1882. Nous sommes partis d’un premier tri lors de l’ouverture des cartons à un deuxième, etc., en dégrossissant, en affinant les dossiers. Nous nous sommes arrêtés à cinq tris, avant de déterminer quoi mettre dans les trois mètres linéaires. Les thèmes sont récurrents mais nombreux : le bureau de placement, les relations avec d’autres syndicats, les titres, les conventions, notamment les accords de modernisation à travers les âges, du stylo-bille à l’écran. Nous avons établi un historique de la convention de l’édition. Les premières interventions du syndicat que nous avons retrouvées datent de 1962, même s’il n’est devenu signataire qu’en 1965.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – J'aborderai les questions syndicales actuelles. Elles sont moins réjouissantes. De moins en moins de syndiqués, de plus en plus de chômeurs. Ce n'est pas spécifique au Syndicat des correcteurs et des professions connexes, mais il faut y ajouter la disparition des syndiqués de presse quotidienne. Les correcteurs de l'édition ou d'autres secteurs sont fragilisés et se paupérisent. Ils ont des employeurs multiples. Ce que l'annexe IV de la convention de l'édition traduit par une grande liberté. Alors que le Code du travail, lui, est censé interdire le travail d'une durée supérieure à quarante-huit heures par semaine.

Ces personnes fragilisées travaillent encore sous le régime des auteurs, l'Agessa. Lors du procès contre Berger-Levrault, cette précarité a été rejetée par l'avocat patronal sur les épaules du salarié. Il s'est permis d'exposer au tribunal le nombre d'années au cours desquelles le correcteur était chômeur – la moitié de vingt-quatre ans –, afin d'affirmer que ce type de régime était un système que le correcteur avait choisi et que ce n'était pas à la maison d'édition d'assurer sa retraite ! Il a fallu que la présidente du conseil demande à cet avocat de présenter les chiffres des revenus : faibles quand il travaille, nuls quand il est au chômage. Des employeurs se permettent de faire des procès d'intention, donc de se situer ouvertement en dehors du droit du travail. Si on suivait son raisonnement, c'était le salarié qui vivait sur le dos de la société, afin d'obtenir des droits... qu'il ne touchait pas !

Ces éditeurs qui paient encore en Agessa, nous devons toujours les attaquer en justice. Nous nous appuyons sur une jurisprudence aujourd'hui assez importante. L'avocat de Berger-Levrault l'a reconnu. Que se passera-t-il pour les prochaines demandes ? Selon notre avocat, la pratique de Berger-Levrault ressemble à un simple habillage juridique. Tout d'abord, le salaire se fait en Agessa. Confronté à un procès, le correcteur continue mais... sans être rétribué. Avant qu'on ne lui propose un contrat à durée déterminée, puis un autre et, au bout d'un an, plus rien. Notre demande portait sur la requalification de son travail en CDI, avec tous les droits afférents, notamment les points de retraite. Nous attendons le prononcé dont la date est fixée au 22 novembre. S'il n'est pas satisfaisant, cette personne se pourvoira en appel. Elle n'a plus rien à perdre.

**Une voix dans la salle.** – Cette personne travaillait-elle à plein temps pour cette maison d'édition ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Cette personne travaillait chez elle, durant la période de travail, en Agessa. Le cadre était donc un contrat d'auteur – cela représentait plutôt un mi-temps. Puis, en CDD, ce fut un plein temps pendant un an. Leur argumentaire est de dire que la maison d'édition s'est reconvertie dans les logiciels, qu'elle n'a plus d'activité d'édition – nous ne sommes pas d'accord sur ce

point – et que, donc, elle n'a plus besoin de correcteurs. Sa situation est présentée comme un cas isolé, alors qu'à cette époque quatorze correcteurs étaient employés et rémunérés en Agessa.

La réalité nouvelle, que nous évoquons depuis plusieurs années mais qui s'impose, est celle de l'auto-entrepreneuriat. Nous en avons dans la salle...

Cette transformation s'impose à notre syndicat. Nous bénéficions de son existence, de son ancienneté ; je me souviens de la fête de son centenaire en 1981... Elle constituait l'aboutissement d'une période qui allait de l'après-guerre à ces années 1980, où, pour la presse, le métier était exercé selon des règles déterminées. Aujourd'hui, cette réalité-là a été réduite à la portion congrue. La crise économique actuelle, à la fois mondiale et provoquée par les banquiers, transforme en fétus de paille nombre de métiers, dont le nôtre.

Nous avons un syndicat, une structure, un réseau. Ce sont des réalités légales sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Ce qui nous sous-tend, c'est la loi, notamment notre représentativité. La reconnaissance totale n'est pas évidente : prenons l'exemple de SUD, qui reste bloqué. Nous nous trouvons sur des bases anciennes, vieilles, qui représentent un outil afin de revendiquer et faire valoir le Code du travail. Déterminer ensemble ce qui est opposable aux patrons. Nous pouvons penser que nous touchons le fond et que notre structure nous aidera à nous redresser, à être actifs d'une tout autre manière.

Même cette crise touchera à sa fin. Beaucoup reprendront confiance grâce à des syndicats honnêtes. Déjà, depuis maintenant six années, nous essayons, avec nos limites, de traiter chacun sur le même pied d'égalité. Aujourd'hui, notre aide aux correcteurs de l'édition nous concerne directement, la défense de leurs conditions d'exercice de leur métier constitue un exemple généralisable. Déjà, que chacun sache que l'on n'attaque pas un correcteur isolé dans son coin. Notre syndicat répertorie les actions, les soutient et rend publics les jugements. Et ce de manière continue.

Le monde de l'Internet nous renseigne sur la rapidité de l'évolution des métiers. Nous sommes spamés à l'adresse syndicale par des offres de personnes qui s'auto-proclament correcteurs. Ainsi, une offre récente évoquant un « correcteur de textes » (*sic*) ayant pour clients Auchan, Carrefour. Il ne citait pas un éditeur. Nous nous intéressons à eux, mais nous comprenons bien également les limites de leurs interventions professionnelles. Reste que le prestige de l'édition, avec ses salaires à la baisse, en prend un sacré coup. Ne voyez donc aucun mépris dans mes propos pour ces correcteurs qui, dans la communication, travaillent à la fabrication de plaquettes publicitaires. Ils existaient jadis dans des imprimeries de labeur. Et, comme jadis, des règles doivent être établies ; c'est pourquoi, il faut que nous informions continuellement contre le piège de l'auto-entrepreneuriat. Cette sorte de destruction du salariat avec l'absence, dans la rémunération, des

Série Encyclopédique GLUCO  
des Leçons de choses illustrées



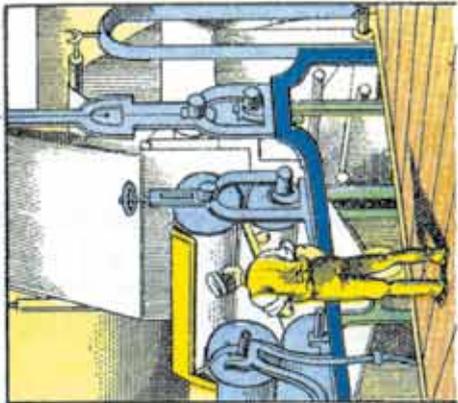
Pendant la nuit, l'armée des chiffonniers parcourt la ville ramassant partout les vieux papiers et les vieux chiffons que nous avons jetés ou abandonnés comme étant sans valeur.



Le jour venu, les chiffonniers font le triage de tout ce qu'ils ont amassé dans leur boîte pendant la nuit : ils mettent à part le papier et les chiffons de toile pour les revendre aux marchands en gros, fournisseurs des fabricants de papier.



Les fabricants de papier achètent par quantités considérables le vieux papier et les vieux chiffons qu'ils entassent dans leurs magasins pour s'en servir comme matière première en les mélangeant avec de la pâte de paille et de bois.



Après plusieurs mains-d'œuvre nécessaires, la pâte est transformée par une machine spéciale en papier sans fin qui s'enroule sous forme de bobine, sans jamais s'arrêter ni jour ni nuit.

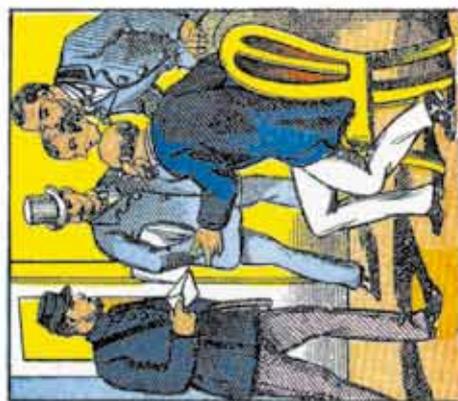
Voilà l'origine du Papier continu.

# L'HISTOIRE D'UN JOURNAL

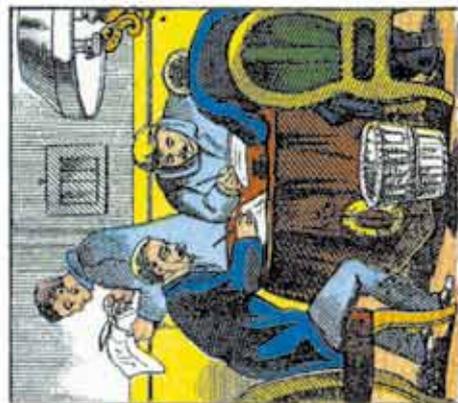
IMAGERIE D'ÉPINAL, N° 3821  
PELLERIN & C<sup>o</sup>, imp.-édit.



Ces grosses bobines de papier continu sont envoyées aux imprimeries de journaux. Des camions les amènent et on les fait glisser sur des plans inclinés dans les caves ou sous-sols des imprimeries.



Dans le bureau du premier étage, les collaborateurs du journal sont groupés; le télégraphe leur apporte les dernières nouvelles; les reporters accourent de tous côtés, munis de renseignements; des secrétaires signalent les articles des autres journaux bons à copier pour être reproduits. Tous les éléments se trouvant



réunis, les journalistes passent alors dans la Salle de Rédaction où les écrivains prennent dits rédigent les portées qui leur sont attribuées suivant leurs aptitudes ou leurs fonctions, alors que certains, plus modestes, courent dans les autres feuilles les articles choisis parmi ceux signalés. Pages d'écriture



à peine sèches et coupées sont aussitôt portées aux ateliers de Composition où une armée de compositeurs les reproduit en caractères typographiques destinés à l'impression.

Pour le travail de composition courante, dite Labours, on remplace l'homme par des machines, merveilleuses d'ingéniosité et de mécanisme, qui non-seulement composent mais encore fondent les caractères.

Les images d'Épinal expliquent le monde. Leurs vignettes légendées résument point par point les réalités choisies. Ici, L'Histoire d'un journal. Cette estampe date de 1882 et est éditée par Glucq comme une « Nouvelle imagerie instructive des leçons de choses illustrées » (Maison Pellerin, tome 10, 1881-1889, gravure sur bois en couleur, 30 cm x 40 cm). Dans une époque désormais révolue où la presse occupe seule la scène comme média reproductible dans le temps, se côtoient déjà les temps anciens et le monde alors nouveau. Ainsi, le recyclage des vieux papiers est accompagné par celui des vieux chiffons pour cette matière première qui n'est plus destinée exclusivement au livre. Le papier est devenu le support des nouvelles que le télégraphe déverse grâce à ses câbles sous-marins (principalement du Royaume-Uni au reste du monde). Ils sont le pendant de l'industrie de l'imprimerie,



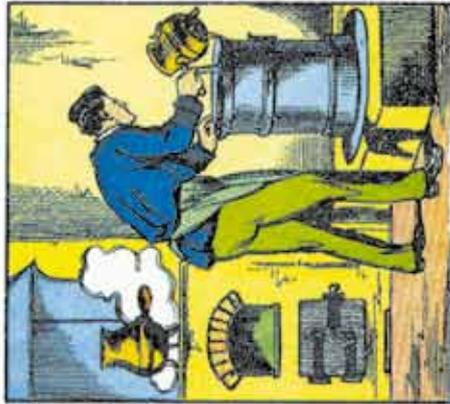
La composition, d'où qu'elle provienne, est divisée en **Paquets** pour le tirage des épreuves. Les épreuves, obtenues sur les **Paquets** de caractères, sont données aux **Correcteurs**, hommes compétents, qui corrigent les fautes, toujours nombreuses, qui se sont glissées dans le feu de la composition.



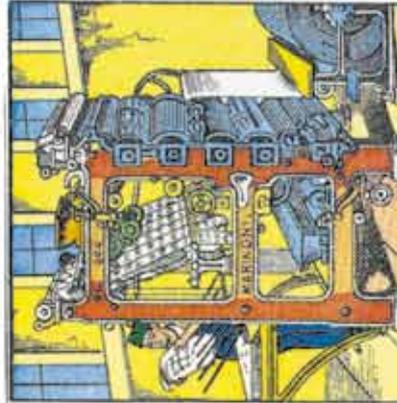
Lorsque les épreuves sont corrigées, on procède à la **mise en pages**, c'est-à-dire qu'on dispose les paquets typographiques dans l'ordre qu'ils doivent avoir dans le journal : l'article politique en haut, le feuilleton au bas, les annonces à la fin, etc...



La mise en pages une fois terminée, on en tire ce qu'on appelle un **flans**, c'est-à-dire une épreuve maîtresse sur carton spécial composé de feuilles de papier de soie alternant avec des couches de dextrine et de blanc de Meudon. Les caractères s'y incrustent profondément en creux.



Ces flans sont alors séchés et passés au tôle, puis placés dans une lingotière ronde pour fondre le cliché cylindrique en métal qui servira au tirage en reproduisant en relief exact les creux laissés dans le flans par les caractères typographiques de la composition.



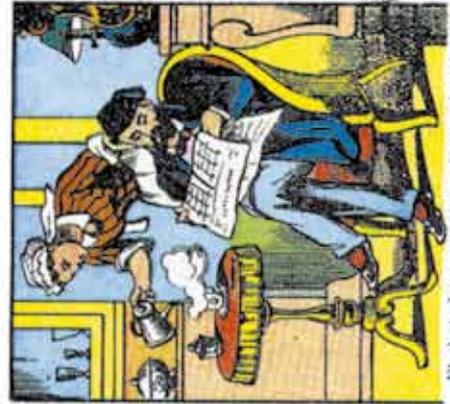
Les clichés cylindriques en métal sont alors fixés sur la machine à imprimer et il n'y a plus désormais, après une mise en train rapide qui assure une pression uniforme sur la surface toujours un peu inégale des clichés, qu'à la laisser marcher toute seule. Le cylindre de papier s'engage sous les rouleaux, s'imprime à raison de 20.000 à l'heure et se découpe tout seul en journal.



Un atelier de plieuses, quand l'importance de la feuille ne motive pas des machines spéciales, s'empare des exemplaires du journal et chaque numéro est enfin mis sous bande à l'adresse de l'abonné : le journal est prêt alors à être répandu dans le monde.



Des porteurs spéciaux emportent de leur côté des liasses de journaux non pliés qu'ils distribuent en courant dans les kiosques et chez tous les marchands pour qu'en sortant le matin de chez soi, on, le soir en quittant ses affaires, on trouve son journal préféré.



Et c'est alors, sans vous douter des phases nombreuses par lesquelles il a passé, que vous lisez votre journal en prenant tranquillement votre café, confortablement installé chez vous. Le journal, aujourd'hui, c'est le véritable **Roi**, car c'est lui qui dirige l'Opinion.

où se côtoient les nouvelles machines d'impression, les rotatives (ici, une Marinoni avec bobine, cliché cylindrique et plieuse) et une « armée de typographes » travaillant encore à la main. Le journal est désigné tel « le véritable Roi, car c'est lui qui dirige l'opinion », un produit d'une grande valeur donc. C'est pourquoi il est nécessaire de faire appel à des « hommes compétents, qui corrigent les fautes, toujours nombreuses, qui se sont glissées dans le feu de la composition » : les correcteurs.

Quelle sera à la fin du siècle l'image d'Épinal du média Internet ? Et dans le feu de ce dernier, où seront les hommes et les femmes compétents ?

assurances chômage, retraite, maladie. Ce serait risible si nous nous en tenions strictement à nos statuts, dans lesquels nous définirions le premier objectif du syndicat comme celui « d'organiser l'ensemble des professionnels salariés de la correction et des professions connexes dans leurs luttes revendicatives jusqu'à l'abolition du salariat ». Nous battons-nous pour le maintien du salariat, pour la dernière digue, fragile, qui permet la reconnaissance d'un statut adossé au Code du travail ? Nous nous préparons donc à tenir, avec peu de syndiqués, si possible militants. Des gens actifs, qui ne font pas que dans la bonne parole.

Tout cela dans un climat de peur. Avec des personnes qui ne veulent pas voir apparaître leur nom, qui ne veulent pas tenter une action, celle-ci étant toujours très longue et fatigante. Les délais sont aujourd'hui de trois à quatre années en moyenne. Il faut tenir. Et ensuite, une fois que l'on a gagné, l'envie n'est plus au rendez-vous. Ainsi pour le procès Arlequin, au cours duquel il s'agissait d'un rattrapage des espaces. Ils ont gagné et tiennent désormais à exercer convenablement leur métier. Pourquoi faire appel ? Pour ne pas toucher l'argent qui leur est dû, sauf dans la limite des neuf mois précédant un jugement exécutoire ? Ici, neuf fois 700 euros. L'employeur a les moyens de tenir dans le temps, de se pourvoir en Cassation. Que le motif soit futile ou pas, l'essentiel étant de gagner du temps. Si on reprend le cas d'Arlequin, quatre correcteurs ont été licenciés ; leur rupture de contrat de travail a été analysée comme un licenciement sans motif sérieux. Il en reste trois, d'une certaine manière protégés par le jugement.

**Annick Béjean.** – C'est une situation difficile pour le syndicat. Une crise économique. Des rapports de force entre syndicats sur des dizaines d'années... L'intérêt des prud'hommes et des avocats s'inscrit là-dedans. Avec un coût. C'est le problème du Syndicat des correcteurs et des professions connexes, d'abord, parce qu'il s'en occupe, qu'il aide concrètement et, déjà, financièrement. Mais c'est ensuite, surtout, le problème de notre fédération, la Filpac, où tout tournait autour de la presse, notamment de la quotidienne. Le labeur ou l'édition ne se présentaient que comme des endroits où on passait quelques années, le but restant la presse.

La modernisation, l'évolution sociale, les conflits internes, des facteurs divers nous mènent à la situation actuelle où ce sont les secteurs naguère marginaux qui commencent à donner le *la*. En presse quotidienne, il faut déjà, le gâteau étant de plus en plus petit, piquer la part des autres et, parmi les autres, se trouvent les correcteurs. Mais, comme l'opération est plus ou moins réussie, chacun se retrouve devant un travail qui disparaît et qui doit tenir compte, s'il n'est pas déjà satellisé, des secteurs où les conditions de travail et de rémunération ont été mises sens dessus dessous.

Si l'on ajoute à cette situation un certain je-m'en-foutisme, cette période de creux est peu propice à une

politique de revendication salariale réaliste, qui ne soit pas simplement des demandes faites sur le ton de l'exigence mais sans effet réel.

Par ailleurs, en interne à notre fédération, notre taille joue également contre nous. Nous sommes un trop petit syndicat. Ce qui est vraiment dommageable car nos actions, elles, restent toujours dirigées vers la défense du plus grand nombre. Notre syndicat est pourtant un outil extraordinaire. Que chacun s'en empare est une nécessité face à la précarité qui s'impose.

Alors, évidemment, ces précaires, qui n'ont pas beaucoup de contrats, de piges, qui éprouvent les plus grandes difficultés afin de se faire rémunérer, ne peuvent pas être à eux seuls la base d'un outil syndical. Mais ils ne peuvent plus non plus compter sur des bataillons de salariés dans des sites industriels eux-mêmes en capilotade, d'où se dégage l'impression dominante qu'il ne faudrait plus que rien n'évolue, ne se passe. Structurons-nous et tournons-nous vers d'autres. Le tout afin qu'émerge un autre syndicalisme. Plusieurs générations antérieures se sont trouvées en situation d'échec, collectif parce que leurs revendications n'ont pas abouti. Ce qui explique en grande partie la désaffection vis-à-vis des mouvements syndicaux. Et n'abordons pas les politiques, où on voit bien, avec les dernières élections et tout ce qui a pu être affirmé, que l'on n'a pas encore touché le fond.

Tournons-nous vers les autres car un retour des mouvements sociaux ne peut être que général. Avec la composante européenne en plus.

Donc, je me répète, ne laissez pas l'outil syndical dépérir. Nous sommes prêts, nous les vieux, à donner encore un coup de main. Nous nous entendons plutôt bien et il y a du monde.

**Thierry Porré.** – La parole est à Claire.

**Claire Moulié.** – C'est une courte intervention. Je regrette beaucoup que la personne du JO ait quitté la salle. Je tiens à donner mon témoignage d'une personne qui entre dans la correction et dans la profession. J'ai suivi la formation en 2010. Je ne parle qu'en mon nom mais en connaissant plusieurs camarades dans la même situation. J'entends les propos qui ont été tenus et je pense qu'il faut garder son sang-froid. Il me semble qu'il faut donner une vision de ce que vivent les gens. Il y a eu un grand nombre d'élèves en 2010 qui n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter ce qu'on leur offre. Je suis admirative envers ceux qui défendent une profession ; maintenant, il y a la réalité. Pour ma part, je travaille dans un cabinet de recrutement, coté à la Bourse depuis 2001. Il faut savoir que quand on est relecteur-correcteur dans des sociétés de type Argus, TNS, on travaille sous la convention qui s'appelle la Syntec, la plus désavantageuse qui soit. Il faut savoir que, dans des entreprises non destinées au départ à faire travailler des correcteurs, toutes

les personnes assimilées à la production, que ce soit des maquettistes ou autres, subissent les pires conditions de travail outre le fait qu'elles ne sont pas du tout considérées. A côté de l'édition, de la presse, de la communication, ces entreprises qui décident d'employer des correcteurs en les assimilant à la chaîne de production – un espace de travail où tout est mélangé – représentent un autre versant de cette profession. Cette histoire du JO me semble inadmissible.

Ma réalité est une réalité. Je suis obligée d'adopter le statut d'auto-entrepreneur afin de trouver du travail. Dans ces conditions, la négociation est difficile. Nous nous trouvons un peu le derrière entre deux chaises. La réalité professionnelle est complexe – n'utilisons pas des propos simplistes comme ceux de tout à l'heure.

**Anne Hébrard.** – Quelle qualification est portée sur ta fiche de paie ?

**Claire Moulié.** – Relectrice.

**Anne Hébrard.** – Quelque chose qui n'existe pas dans cette convention Syntec ? Un mot sur cette dernière : elle vient du monde des informaticiens et englobe toutes les nouvelles technologies. Tout y est entassé pêle-mêle : plates-formes d'appels, sans distinction de métiers. Ils inventent donc des coefficients et des qualifications qui n'existent pas.

**Claire Moulié.** – Ainsi celle du personnel Etam. Même pas employé de bureau qualifié. Etam pour employé, technicien, agent de maîtrise.

**Anne Hébrard.** – Pour le syndicat, il faut que les gens se rencontrent, se connaissent entre eux. D'où l'existence des listes. Que les personnes se relaient. Cela commence comme ça, par l'échange d'informations. Ici, sur le statut d'auto-entrepreneur – de plus en plus imposé aux correcteurs, entre autres.

Dans l'expression sur les listes, je recommande la prudence. Et quand ils doivent parler en particulier, entre eux, de ne pas envoyer les messages à tous... L'anonymat doit pouvoir être conservé. Sept à huit mille travailleurs à domicile. Beaucoup de métiers, ce qui constitue une part essentielle de la production pour l'édition.

Pour la liste donc, prudence. Déjà pratiquement, puisqu'elle sert déjà à la diffusion d'offres d'emploi.

**Susan Watelet-Rioux.** – Une simple précision. J'insiste sur le paiement des cotisations. Les réponses évasives sur les retards parce que le syndicat ne correspondrait plus à celui d'avant ne sont plus de mise face à l'urgence sociale issue de la crise, confrontés que nous sommes à ces exemples que l'on vient d'entendre.

Traîner avant de régler ses cotisations parce que les déclarations d'untel ne conviennent pas, cela me

fait bondir. Personne n'est obligé d'apprécier les propos des uns et des autres ; nous avons tous nos idées, nous ne sommes pas obligés d'être d'accord, nous ne sommes pas obligés d'adhérer, mais si nous ne sommes pas ensemble, c'est sûr que nous allons plonger. Alors, quand j'entends des gens qui ont eu la chance, grâce au syndicat, grâce au syndicalisme, grâce à leurs cotisations, grâce à leur ancienneté, de finalement accéder à un poste qui, pour l'instant, est encore relativement privilégié, préservé, et qui me répondent : « Je n'ai plus envie de payer mes cotisations », franchement, ça me rend folle. Je trouve ça tout à fait intolérable. Donc, je reviens là-dessus, parce que, justement, ceux qui ont la chance d'avoir encore du boulot doivent ne pas oublier que, s'ils l'ont, c'est grâce au syndicat. Donc le syndicat leur a donné du travail, il ne faut pas l'oublier, pour que, quelque part, ils renvoient l'ascenseur, qu'ils aient bien conscience qu'avec cet argent-là replacé dans la collectivité, on agira encore collectivement. Permettez-moi d'insister sur ce point.

**Thierry Porré.** – Après ce rappel élémentaire, oserais-je dire, qui veut encore intervenir ? Nous sommes dans le cadre du rapport d'activité mais qui touche toute la vie du syndicat.

**Éric Dally.** – Bonjour, je m'appelle Éric Dally, je suis correcteur à *Metro* à mi-temps, non, même pas à mi-temps, à deux cinquièmes de temps. Je voulais parler d'autre chose, mais je vais quand même, pendant deux secondes, vous parler des fameuses demi-suites du JO, dont je trouve très bien que les deux postes aient été partagés en deux...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Mais, malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Je n'ai pas de volontaires.

**Éric Dally.** – Oui, mais je suppose que des gens seront intéressés. J'ai à peu près suivi la discussion avec Christophe tout à l'heure, mais je n'ai pas bien compris pourquoi des suiveurs ne pourraient pas avoir deux ou trois services en plus.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Eh bien, je vais réexpliquer. Les gens qui travaillent au JO en ce moment ont un revenu assuré. Je ne sais pas à quelle hauteur ils travaillent, à moitié, à deux cinquièmes, je n'en sais rien.

**Laurent Raymond.** – Ça a été négocié avec la direction. On peut en parler si tu veux.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Donc, ils ont un revenu pour le moment. Je ne tiens pas à l'augmenter parce que la réalité du Code du travail fait que, un jour, ces gens – tout en ne préjugant pas leurs intentions, je suis obligée de tenir compte du

fait qu'ils peuvent le faire – décideront d'attaquer aux prud'hommes, et ils auront raison. Donc, de fait, les gens que je chercherais à faire entrer au JO par la suite, c'est-à-dire les chômeurs de *La Tribune*, de *France-Soir* et ensuite ceux du *Parisien* et de *L'Équipe* ne pourraient plus, de fait, y entrer. La logique des permanenciers, c'est : « Je suis sur le poste, je l'occupe, je refuse de le quitter, sinon je vais aux prud'hommes. »

Nous parlons d'expérience dans ce domaine. Donc je protège la permanence du syndicat en disant que ces gens ont déjà leur revenu fixe assuré, et on ne peut pas leur dire : vous ne travaillez plus. Ils sont là depuis des années, ils sont en CDI. Et je garde pour l'avenir les demi-postes pour les gens qui sont au chômage. Est-ce clair pour tout le monde ?

**Éric Dally.** – J'ai compris que si les gens n'ont plus de travail...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – ... ils ne voudront pas revenir en arrière. Je ne dis pas qu'ils le feront ou non, mais je ne veux pas me mettre dans la situation d'avoir à le défendre, c'est tout.

**Éric Dally.** – Mais est-ce plutôt la direction du JO qui demande ça ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Non, non, non ! Je sais que la direction du JO a déjà été attaquée, ça c'est déjà également passé à *L'Humanité*, pour être précise, je ne veux absolument pas courir le risque que cela se reproduise. Parce que ça décrédibilise complètement le syndicat, qui entretient de bonnes relations avec la direction du JO. Parce que si ça se passe, la direction du JO a discuté avec nous il y a un mois tout à fait cordialement ; ça c'est bien passé, ils étaient d'accord : les deux suites, on les transforme en quatre mi-temps, c'est parfait pour ces personnes-là. En attendant, nous mettons d'autres gens dessus, afin d'être sûrs que ça ne leur échappe pas au moment où ils en auront besoin. Si jamais il y a un prud'hommes ou des prud'hommes, ou simplement un bazar dans l'équipe de correction, ils vont nous dire : « Le syndicat, ça va, vous ne tenez pas vos troupes. Ça va se passer comme ça. » Pour le moment, ils estiment que nous avons une parole et que nous la respectons. Ça se passe bien. Après, si c'est un foutoir sans nom, ils nous diront : « Ciao les mecs, on fait comme une entreprise normale » ; c'est comme dans toutes les entreprises maintenant, y compris à *L'Équipe* et au *Parisien*, on embauche qui on veut, et bien le bonjour au syndicat. C'est ainsi que la permanence, comme toutes les autres, s'est étioyée. Revenons au JO. Là, à la suite d'un départ à la retraite et d'un décès, nous avons deux suites pour les chômeurs de *La Tribune* et de *France-Soir*. Tout ce que j'essaie de faire, c'est de les maintenir ouvertes pour que, à la fin de leur CSP [contrat de sécurisation professionnelle] dans deux ou trois mois, un mi-temps

les attende. Donc que, dans l'intervalle, deux ou trois personnes qui en ont besoin travaillent et, entre autres, une conseillère prud'homale qui a besoin de renouveler ses droits au chômage, je ne vois pas où est le problème.

**Éric Dally.** – Je pense qu'avec tous les gens sans travail ça ne devrait pas être si difficile que ça de trouver des gens qui acceptent...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – C'est toujours très difficile. Mon grand désespoir, c'est avoir à un moment des chômeurs et du travail, et je n'arrive pas à coordonner les deux.

**Éric Dally.** – Mais ça va venir, ça va venir.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Oui, ça va venir. Mais au moment où ça va venir, il y aura dix volontaires pour quatre mi-temps ; voilà, c'est comme ça que ça va se passer. Alors que, là, j'avais négocié qu'au 1<sup>er</sup> octobre on avait deux mi-temps et au 1<sup>er</sup> novembre deux autres mi-temps, et, parmi les gens à qui c'était destiné, personne n'en veut pour *x* raisons, parce qu'ils sont encore dans leur CSP.

**Éric Dally.** – Tu as réservé ces suites à des gens comme moi, tu l'as dit tout à l'heure, qui, d'ailleurs, ont été licenciés par *La Tribune*.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Je t'ai posé la question, tu m'as dit que, pour le moment, ça ne t'intéressait pas.

**Éric Dally.** – D'accord, c'est vrai, mais je te dis pourquoi, Anne. Je ne critique pas ce que tu as fait là-dessus. Ça n'est pas là la question. Puisque, pour l'instant, tu as réservé ces suites et que, soit comme moi, j'ai déjà trouvé un autre boulot, un demi-poste que je ne vais pas lâcher ; de plus, c'est un CDI. Financièrement, j'y gagnerais à accepter des suites au JO. Si on me l'avait proposé il y a six mois, j'aurais évidemment dit oui tout de suite. Donc, ces circonstances ont fait que... Mais il n'y a pas de raison que quelqu'un d'autre ne soit pas intéressé. Enfin, ça m'étonnerait beaucoup.

Avant, pour trois départs, on avait un poste, et je disais : « Pourquoi ne pas partager ces postes en demi-postes. » Je constate qu'aujourd'hui ça se fait vraiment avec les derniers, tout derniers. Je demandais depuis des années que ça se passe ainsi, tout en sachant que des gens non intéressés par un travail à mi-temps veulent être à plein temps. Mais ça n'est pas le cas de tout le monde. A un moment, nous étions nombreux à dire : « Un mi-temps, pourquoi pas ? » Que partage-t-on ? Ça ne s'est pas fait à ce moment-là. Aujourd'hui, ça se fait très bien. Je ne vois pas le problème. Si les gens qui ont accepté le CSP ne veulent pas...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Pour certains d’entre eux, il se termine dans trois mois.

**Éric Dally.** – ... Il faut le proposer à quelqu’un d’autre.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Mais c’est ce que j’ai fait.

**Éric Dally.** – Alors, normalement, tu devrais trouver.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – J’ai trouvé. C’est Christophe Dulieu, qui n’est pas content. Je ne sais pas pourquoi. J’explique : je suis responsable de la permanence du syndicat, il y a très peu d’emplois à gérer ; pour le moment, il y a quatre ou cinq chômeurs, qui, pour le moment, ne veulent pas travailler, et il y a ces quatre mi-temps en suspens. Pas longtemps, deux, trois mois. En attendant, je place d’autres personnes. Les rouleurs qui sont déjà au JO ont toujours la même charge de travail – elle n’augmentera pas, mais elle ne baissera pas non plus – et pour les chômeurs, j’espère que dans trois mois ils bénéficieront des mi-temps. Et j’essaie de mettre des pièces neutres dans les rouages en attendant, car je n’arrive pas à accorder les chômeurs et le boulot. Il y a quatre personnes pour quatre mi-temps, mais si quelqu’un me dit : « Ça ne m’intéresse pas du tout. »... Évidemment, ce serait plus intéressant et plus facile de proposer un plein temps...

**Éric Dally.** – Ça dépend...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – ... Ils lâcheraient peut-être le CSP s’ils avaient un plein temps. Mais ça n’est pas le cas, et ce n’est pas possible.

**Éric Dally.** – Le CSP, je ne l’avais pas accepté car j’avais remarqué que je ne pouvais pas accepter du travail pour moins de huit jours ou plus d’un mois – enfin, je ne sais plus, il y avait des clauses bizarres. Ça c’est arrangé après...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – ... Non, même pas. Finalement, c’est un piège. Si nous avons d’autres licenciés économiques à l’avenir, je leur déconseillerai de signer ce CSP car c’est un piège, ça te ligote, tu ne peux pas travailler, ou alors tu perds le bénéfice du CSP ; si tu travailles à mi-temps, tu es payé à mi-temps, alors que si tu ne travailles pas, tu es payé à plein temps. C’est quand même mieux d’être payé à plein temps en restant chez soi plutôt que d’aller travailler à mi-temps pour être payé à mi-temps. Je trouve ça aberrant ! On essayait de voir avec les conseillers de Pôle Emploi, on leur disait : « Si une personne fait onze services par mois – l’équivalent d’un mi-temps au JO –, conserve-t-elle le bénéfice du CSP ? Les gars ne te répondent même pas oui ou non,

ils te filent des bouts de phrases qui ne veulent rien dire...

**Une voix dans la salle.** – Moi, j’ai renoncé au CSP...

**Éric Dally.** – Il y avait une deuxième partie dans mon intervention.

**Annick Béjean.** – Parle dans le micro, on ne t’entend pas bien. Les vieux ne t’entendent pas.

**Éric Dally.** – On n’est plus très nombreux, et la seule chose qu’on a pour se défendre c’est le Code du travail et, éventuellement, les prud’hommes quand le Code du travail n’est pas respecté. Maintenant, j’ai vu qu’à *L’Équipe*, quand il y a eu l’annonce des réductions de postes, et pas seulement des correcteurs, un vote a été organisé, il y a eu deux jours de grève, et je voulais juste savoir qu’elle avait été la position du syndicat à ce sujet. Cela sert-il encore à quelque chose de faire grève et, si non, pourquoi ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Alors, je vais vous donner ma position sur *L’Équipe*. C’est la direction du groupe Amaury qui a décidé de mettre en place un plan de sauvegarde de l’emploi – cela s’appelle ainsi : moins quarante-six personnes sur quatre cent quatre-vingt-dix, c’est-à-dire 10 % des effectifs. Le Syndicat des correcteurs n’a pas de mandat représentatif dans l’entreprise, c’est-à-dire que tous les postes au comité d’entreprise et de délégués du personnel sont occupés par le SNJ-CGT ; il y a un représentant syndical Infocom et un délégué syndical Infocom. J’ai un mandat parce que je suis conseiller prud’homal, mais c’est un mandat extérieur à l’entreprise. J’ai pris la parole en assemblée générale au nom des correcteurs car, quand même, on demande la suppression de dix postes de correcteurs sur seize – sur quarante-six, ça fait quand même une bonne proportion –, en essayant d’être virulente et en disant que, à mon sens, la seule réponse possible à ce plan c’était de faire grève illimitée jusqu’au retrait du plan. Comme les membres du comité d’entreprise sont SNJ-CGT, eux seuls, légalement, ont le pouvoir de dialoguer avec la direction. Et leur réponse a été : « On ne peut pas ne pas aller aux réunions, sinon le processus s’enclenchera sans nous, donc on va aux réunions du comité d’entreprise et on demande la nomination d’un expert qui va rendre ses conclusions », j’imagine, la semaine prochaine, mais, après, on est embringué dans le plan social, et je sais que, pour en avoir vécu un certain nombre, une fois qu’on est embringué on va jusqu’au bout. C’est-à-dire que la direction laisse jusqu’à la fin de l’année aux gens pour se déclarer volontaires et s’il n’y a pas le nombre de volontaires... Alors c’est marquant, parce qu’ils demandent quarante-six volontaires et, en face, il y a quarante-six postes identifiés dont ils demandent la suppression. Cherchez l’erreur. En

plus, ces quarante-six postes correspondent aux effectifs de *France-Football*, qui sont de quarante-sept personnes ; tu enlèves le directeur de la rédaction, et tu tombes à quarante-six. Donc, en fait, ils veulent supprimer les effectifs correspondant à ceux de *France-Football*, qui, de deux parutions hebdomadaires, va passer en janvier à une parution hebdomadaire, avec clause de « revoyure » en juin, c'est-à-dire que si ça ne marche pas, pff ! on ferme le journal. Voilà, les effectifs seront déjà partis dans ce plan social. Carli, c'est quelqu'un qui vient de Siemens, il ne fait pas partie de la presse ; François Morinière vient de la publicité ; ce ne sont pas des gens de presse, ils n'ont pas les mêmes références... Effectivement, comme l'expliquait Annick, les salaires des correcteurs étaient équivalents aux autres par le rapport de force. Nous, notre métier, ils s'en foutent complètement ; notre métier est invisible, on apostrophe les correcteurs uniquement quand une grosse bêtise passe, et dieu sait s'il en passe tous les jours, parce que même si les articles sont relus des dizaines de fois, il reste toujours des grosses bourdes sur le fond – je ne parle même pas de la forme. Voilà, à mon sens, la seule action possible devait, dès le début, être extrêmement forte, et les gens étaient très motivés ; donc, il y a eu une journée de grève. Après, nous avons attendu une semaine pour voter une deuxième journée de grève, et nous savons très bien qu'il n'y aura pas de troisième journée de grève parce que ça s'effiloche, parce que la direction a demandé à tous ses affidés de se pointer avec des procurations ; donc, ils votent contre la grève, et la prochaine fois il n'y aura pas de grève, c'est tout. Donc le processus va être enclenché. C'est malheureux, mais rendez-vous à *L'Équipe* dans six mois.

**Éric Dally.** – Bien merci, je n'ai plus de questions.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Avec pour conséquence 10 % des effectifs en moins, c'est un journal qui est moins bien fait ; donc, forcément, les ventes s'effriteront davantage, avec un autre plan à la clé, un journal encore moins bien fait, avec l'avancée inéluctable du numérique, il ne faut pas l'oublier. Si les journaux arrivent à retrouver un modèle économique, cela passera par les tablettes, les blogs, Twitter. Maintenant, tous les journalistes ont un compte Twitter ou Facebook, et les lecteurs prennent directement contact avec eux. Cela se passe ainsi maintenant, les gens lisent sur leur tablette. Donc les journaux papier...

**Laurent Raymond.** – C'est à nouveau Laurent Raymond. Je vais parler en tant que suiveur au *JO* depuis cinq ans. Il y a également Philippe et Claire dans la salle, nous sommes tous les trois entrés en 2007 au *JO*, et puis Gérard et François-Georges sont entrés un petit peu plus tard ; enfin, ils avaient commencé à rouler bien avant et sont revenus d'une façon régulière, c'est-à-dire tous les mois...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – C'est donc un CDI.

**Laurent Raymond.** – Voilà. J'ai déjà entendu ça ailleurs, et ça n'a rien donné.

**Gérard Godfroy.** – On avait commencé il y a dix ans, et on est revenu il y a deux ans.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Parce que tu as travaillé autre part dans l'intervalle.

**Laurent Raymond.** – Voilà. Oui, je voulais commencer par dire à... Claire (qui est présente), c'est ta première AG ?

**Claire Moulié, dans la salle.** – C'est la deuxième, la première...

**Laurent Raymond.** – Ça fait toujours ça, la première fois. Il y a toujours les problèmes du *JO*, il y a toujours les engueulades.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – La première ?

**Claire Moulié, dans la salle.** – La première, j'étais partie au bistro.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – C'est bien, tu t'accroches.

**Laurent Raymond.** – Et pourtant, nous ne sommes pas nombreux, tu vois. Absolument, ça fait toujours ça, c'est toujours le témoignage d'une autre réalité.

[À Anne] Quand tu as expliqué la colère de Christophe, ça c'est entre vous deux. Une communication qui passe mal, mais, au-delà, les personnes qui seraient supposées venir, qui on case ; là aussi, je pense qu'il est important de faire le distinguo entre départs volontaires d'une entreprise et licenciements. En fait, je pense qu'il t'apostrophait là-dessus. Qui recase-t-on en priorité ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Je vais répondre. On est toujours sur le cas de Christophe. Je parle pour ceux qui viennent de rentrer dans la salle. Je répète : je suis secrétaire déléguée du Syndicat des correcteurs, responsable du placement. Donc, je n'ai pas à envisager seulement les rouleurs du *JO*. Je dois prendre en compte tous ceux qui, dans leur ensemble, ont besoin de travailler. Alors, s'il y a une distinction à faire entre ceux qui sont licenciés économiques et ceux qui ont pris un peu d'argent pour partir, c'est à moi de juger, au comité syndical, on en discute au comité syndical et on voit quels sont les besoins. Il y a des critères dont je suis garante. Par exemple, qui a des enfants à charge, qui n'en a pas, qui est locataire, qui est propriétaire. J'en suis

là pour voir qui peut ne pas travailler pendant deux mois sans que cela lui soit trop préjudiciable. Il y a des personnes seules avec deux ou trois enfants à charge, qui sont locataires, qui n'ont aucune source de revenus, et je sais que les enfants ne vont pas manger si leur parent seul, sans s, n'a pas de travail. C'est comme ça que je réagis. Après, j'introduis aussi un critère d'âge, à savoir que des gens comme toi, qui es relativement jeune, je pense que tu es tout à fait apte... Je te le dis tout de suite, la simple correction de presse à l'ancienne ne durera pas toute ta vie professionnelle.

**Annick Béjean.** – Combien tu restes de jours sans manger ?

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Il a des enfants, aussi. Voilà, je pense, et je l'ai dit encore aujourd'hui dans la salle, il y a des gens qui ne termineront pas leur vie professionnelle comme correcteurs d'épreuves. C'est la réalité. Ce n'est pas la peine de se voiler la face. Si vous avez encore cinq ou six ans à travailler, essayez de vous accrocher.

Mais pour quelqu'un qui a encore dix, quinze ou vingt ans à travailler, il faut envisager le futur avec beaucoup de précautions. Les services dans la presse, c'est peanuts, on est plutôt en train de licencier qu'autre chose. Pendant qu'on est en train de foutre les correcteurs à la porte aujourd'hui de manière inélégante – des gens qui sont payés comme moi 3 000 euros net ou un peu plus –, on réembauche à côté des rédacteurs-réviseurs à 1 500 ou à 2 000 euros brut, dans un environnement qui est appelé à changer sur les plans tant professionnel que juridique.

Aujourd'hui, la seule permanence qui nous reste réellement, c'est le JO. C'est là qu'il faut recaser des licenciés économiques, ceux qui viennent frapper à la porte en disant : « Je suis dans telle situation. » J'essaie de faire une cote mal taillée – ça a provoqué l'ire de Christophe – et j'ai essayé de lui expliquer. Je peux le redire cinquante fois.

**Laurent Raymond.** – Il s'est focalisé sur un terme en particulier.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Ça ne lui était même pas destiné. Je sais comment ça se passe au JO, la rumeur enfle. J'ai vu deux ou trois fois revenir des pétitions – je ne savais même pas d'où elles arrivaient – sur des sorts qu'on aurait fait à certaines personnes. Nous n'étions même pas au courant ! C'est un peu irrationnel ce qui se passe au JO. Pour ne pas dire plus. Sachez qu'on l'a quand même longtemps appelé l'hôpital de jour.

**Annick Béjean.** – Ou la cour des Miracles.

**Laurent Raymond.** – Et la faute à qui ? Tout le monde est un peu responsable.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Je vais te dire comment ça se passait. A l'époque, c'était la plus grosse équipe – plus d'une centaine de correcteurs – et quand un correcteur un peu déficient professionnellement ou du point de vue de sa santé avait besoin de travailler, on l'envoyait là-bas en se disant : « Ce n'est pas grave, il sera noyé dans la masse », et, à force d'en envoyer, on est arrivé à 10, 20, 30 % de personnes qui n'avaient plus aucune réalité professionnelle, et je me demande si ça a atteint des sommets encore plus délirants. Et maintenant que les effectifs ont été réduits à la suite du plan, c'est trente plus quatre – il paraîtrait que ça ne fait pas trente-quatre. On fait avec. Donc, on a deux lignes et, sur ces deux lignes, j'essaie de placer des gens qui ont le droit de travailler comme les autres. Les gens qui roulent déjà au JO ont leur part. Elle ne diminuera pas mais elle n'augmentera pas non plus, car j'ai d'autres gens à faire travailler. Ça me semble relativement clair comme raisonnement.

*Une intervention inaudible dans la salle.*

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – J'ai vu la direction il y a quinze jours, elle nous a dit : « Visibilité à six mois. » La Cour des comptes la surveille de très près. L'accord signé, c'est trente plus un. Nous sommes à trente-quatre. Elle peut très bien se pointer un jour en disant : « Moins trois. Qui sont ces trois personnes en plus, que font-elles là ? Moins trois ! »

**Laurent Raymond.** – C'est vrai que si la Cour des comptes commence à mettre son nez... Alors, pas à la Sacijo mais à la Dila d'une manière générale, ça peut être assez amusant. La gabegie est...

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – ... oui, la gabegie est partout. A L'Équipe, on demande à quarante-six personnes de dégager. J'en connais qui gagnent 7 000 à 10 000 euros, et leur poste n'est absolument pas menacé. C'est la vie, c'est la vie du capitalisme, elle est dégueulasse, et on est dedans.

**François-Georges Lavacquerie.** – Je rappelle qu'on n'entend pas les interventions dans la salle.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Quelqu'un veut-il encore parler ?

Donc je dis encore aux rouleurs du JO – ne prenez pas ça comme une attaque personnelle –, c'est une juste répartition, me semble-t-il, discutée en comité syndical, du travail.

**Laurent Raymond.** – Mais c'est bien d'en parler ici.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Oui. J'ai essayé de l'expliquer à Christophe, il ne veut rien entendre.

**Laurent Raymond.** – On lui expliquera.

**Anne Hébrard, secrétaire déléguée.** – Il vient, il nous fait une sortie endiablée et il s'en va. Quelqu'un veut-il aborder un autre sujet ?

**Thierry Porré.** – Si plus personne ne s'inscrit... On vote le rapport d'activité de la secrétaire. Qui est pour ? Qui est contre ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Dix-neuf pour, zéro contre. Y a-t-il des gens qui s'abstiennent ? Zéro abstention.

**Thierry Porré – Ne prend pas part au vote ? Zéro.** Maintenant, nous avons les questions diverses. Y a-t-il des questions diverses ? Non. L'assemblée générale est close.



*Arrêtons de torturer les animaux, mangeons moins de viande.*



## Agessa et auto-entrepreneuriat en édition

D'après de récentes discussions, ces deux statuts seraient très florissants : on le savait quant à celui d'auto-entrepreneur, alors que les Agessa étaient censément en perte de vitesse.

Ces statuts sont illégaux et imposés par la force. Les travailleurs à domicile de l'édition doivent être salariés, c'est ce qu'impose la convention collective.

**Les Agessa**, cela signifie être rémunéré en droits d'auteur (1 % de charge pour l'employeur, contre 23 % pour un salarié normal). La rémunération en Agessa prive le correcteur des droits différés que sont les allocations chômage, l'assurance maladie et la retraite. Cela équivaut à du travail au noir. C'est également une concurrence très déloyale pour l'éditeur qui pour sa part salarie normalement ses correcteurs.

Un correcteur n'est pas un auteur, et les éditeurs qui rémunèrent les correcteurs, lecteurs-correcteurs et rewriters en droits d'auteur sont systématiquement condamnés aux prud'hommes pour travail dissimulé — ils doivent de surcroît abonder les droits liés à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et à la retraite pour le travailleur qui a été spolié.

L'organisme Agessa peut être prévenu à la demande du syndicat et intervenir chez un éditeur qui rémunérerait ainsi des correcteurs, vérifier la condition des employés, avertir fermement l'éditeur et au besoin prévenir les Urssaf, qui diligenteraient un contrôle. Des redressements ont déjà eu lieu.

Comment en jouer ?

Bien évidemment, accepter ce statut s'il n'y a pas moyen de travailler autrement. C'est l'employeur qui contraint le travailleur à accepter un statut qu'il sait illégal. Il exerce un abus de faiblesse.

Lorsque la collaboration s'interrompt, attaquer à ce moment l'éditeur aux prud'hommes — si le dossier est bien constitué, il sera systématiquement condamné. Le jugement étant communiqué aux

Urssaf et aux caisses de retraite, le salarié sera réintégré dans ses droits différés.

Actuellement, la prescription prud'homale est de cinq années ; lorsque la modification du code du travail (accord national interprofessionnel [ANI] du 11 janvier 2013) aura été votée, elle ne sera plus que de deux années. Ce détail a son importance quand on perd des années de droit à la retraite.

**L'auto-entrepreneuriat**, c'est être son propre employeur, avec un chiffre d'affaires limité. Le travailleur à domicile n'établit pas ses propres tarifs, a fortiori s'il n'en vit pas décemment, il ne démarche par ses clients mais au contraire suit les directives et la marche de l'éditeur, ne travaille que selon la volonté et aux conditions imposées par ce dernier, qui a exigé que le correcteur prenne ce statut. Les droits au chômage n'existent pas, les droits à la retraite sont ridiculement faibles. L'employeur se débarrasse à zéro frais des salariés et de leurs droits.

Il faut garder toutes les preuves du lien de subordination, qui est la définition du contrat de travail entre un salarié et un employeur : tarifs, marche et termes imposés du travail.

Lors de la rentrée solennelle du conseil des prud'hommes, en janvier, le substitut du procureur de la République a pointé deux sujets à surveiller étroitement et à réprimer sévèrement : le travail dissimulé et l'emploi frauduleux du statut d'auto-entrepreneur.

Selon ces directives, un dossier bien préparé et bien plaidé a toutes les chances d'aboutir aux prud'hommes, et il faut bien sûr tenir compte de la prescription, qui, on l'a vu, sera bientôt probablement ramenée à deux ans.

En conclusion, acceptez ces statuts afin de pouvoir travailler, conservez tous les éléments utiles, et attaquez l'employeur indélicat aux prud'hommes dès la fin de la collaboration afin d'obtenir la requalification de la relation de travail en CDI et de réintégrer vos droits différés.

## Discrimination et santé

**En 2010, la direction de Gallimard exclut les TAD de la mutuelle d'entreprise.  
En 2011, les Éditions Gallimard fêtent leur centenaire.  
En 2012, Gallimard achète Flammarion pour 251 millions d'euros.**

Jusqu'en avril 2010, tous les salariés de Gallimard, travailleurs à domicile (TAD) – correcteurs, typographes, etc. – inclus, bénéficiaient de la mutuelle de l'entreprise (Médéric), qu'ils le veuillent ou non, l'adhésion se faisant automatiquement. Ce qui signifie que tous les salariés étaient traités équitablement quant au paiement du forfait : part patronale égale pour tous.

En avril 2010, les TAD de Gallimard doivent adhérer « volontairement » à la mutuelle – pour eux, elle devient « facultative » –, tandis que pour les salariés sur site, elle reste « obligatoire ».

Mais c'est formidable, non ? Les TAD ne sont pas obligés d'adhérer, ils ont le choix ! De quoi se plaignent-ils donc ? Eh bien, ils se plaignent de payer le forfait de la mutuelle en totalité là où précédemment la part patronale en couvrait une bonne partie, là où elle continue de le faire pour les salariés sur site.

*Grosso modo*, le TAD paie 100 € quel que soit son salaire, là où, auparavant, il payait moins de 1 % de son salaire brut.

Pourtant :

- soit la convention collective prévoit des dispositions spécifiques aux travailleurs à domicile. Dans ce cas, ceux-ci constituent bien une catégorie objective de personnel. Un système de garanties de retraite supplémentaire et/ou de prévoyance complémentaire peut donc, sans remise en cause du caractère collectif de la convention, **bénéficier** à cette seule catégorie ;
- soit le travailleur à domicile bénéficie des mêmes dispositions conventionnelles que les autres salariés couverts par la convention. Dans ce cas, la catégorie « travailleurs à domicile » ne constitue pas une catégorie objective de personnel. Dès lors, un système de garanties bénéficiant à cette seule catégorie ne répond pas à la notion de caractère collectif. **De même, le caractère collectif serait remis en cause si les garanties couvrent l'ensemble du personnel à l'exception des travailleurs à domicile.**

Bien entendu, nous avons protesté – soutenus par le comité d'entreprise –, distribué des tracts à nos collègues, tenté de rencontrer le PDG, tout cela en vain : le verdict était tombé, la peine prononcée...

Les TAD, qu'on refuse de voir, qu'on refuse d'entendre, décident que désormais on les verra, on les entendra : ils se présentent aux élections des représentants du personnel. Aujourd'hui, nous avons 2 élus au comité d'entreprise Gallimard, 2 élus délégués du personnel, 1 élu au CE Gallimard Jeunesse, 2 délégués syndicaux (désignés par le syndicat).

Les TAD, tous ensemble, ont décidé de porter l'affaire devant le tribunal prud'homal.

Juillet 2011 : cinq TAD salariés des Éditions Gallimard saisissent le conseil des prud'hommes. Ils sont soutenus, dans tous les sens du terme, par le Syndicat des correcteurs, en la personne d'Anne Hébrard.

C'est une véritable course de fond qui commence, il faut du souffle, de la résistance, de la ténacité. Et c'est violent, le boxeur que vous affrontez sur le ring des prud'hommes (en l'occurrence, c'est « Roro-les-bras-m'entombent », le poids lourd bien connu des aficionados) vous balance des coups bas, rictus ironique aux lèvres et mèche blonde sur l'œil. Sauf que sur un ring, si vous n'êtes pas K.-O., vous rendez les coups. Ici, et c'est là le plus violent, VOUS N'AVEZ PAS VOIX AU CHAPITRE. Votre avocat a plaidé, celui de la partie adverse plaide, et *basta*.

D'où la nécessité d'être encouragé dans l'épreuve, par des collègues proches ou lointains, ne serait-ce que pour faire nombre face aux juges...

Le bureau de jugement aura lieu le 26 juillet à 13 heures pour quatre d'entre nous, 27, rue Louis-Blanc, Paris 10<sup>e</sup>.

**Les TAD Gallimard**

## Question prioritaire de constitutionnalité

Le Syndicat des correcteurs souhaite contester la constitutionnalité des articles L. 3242-1, L. 3133-3 et L. 1226-1 du code du travail, au regard du principe constitutionnel d'égalité.

L'ensemble de ces dispositions proviennent de la loi n° 78-49 du 20 janvier 1978 relative à la mensualisation et à la procédure conventionnelle transposée de l'ANI (accord national interprofessionnel) du 10 décembre 1977, dont les travailleurs à domicile, les salariés saisonniers, les salariés intermittents et les salariés temporaires sont exclus.

Le principe constitutionnel d'égalité est consacré par de nombreux textes de valeur constitutionnelle (articles 1<sup>er</sup> et 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, préambule et article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958) et constitue un principe fondamental reconnu par les lois de la République (CC n° 79-107 DC du 12 juillet 1979, ponts à péage).

Le Conseil constitutionnel ne censure cependant pas très fréquemment des dispositions législatives en matière de droit du travail.

Il contrôle :

- Le fait que les personnes concernées soient placées dans une même situation compte tenu de l'objectif de la disposition en cause (CC 2010-3 QPC, 28 mai 2010 ; CC n° 99-423 DC du 13 janvier 2000, loi relative à la réduction négociée du temps de travail) ;
- L'absence de justification objective et proportionnée dans un but d'intérêt général (validation du CNE : CC n° 2005-521 DC du 22 juillet 2005, loi habilitant le gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures d'urgence pour l'emploi ; validation du CPE : CC n° 2006-535 DC du 30 mars 2006 Loi pour l'égalité des chances).

Concernant ces différents articles, il ne semble pas y avoir de motif d'intérêt général susceptible de justifier cette rupture d'égalité (les entreprises concernées ne rencontrent pas de difficultés financières particulières...).

Par ailleurs, sans que cela puisse être invoqué dans le cadre d'une QPC, le traitement moins favorable des salariés saisonniers est contraire à la clause 4 directive 1999/70/CE du Conseil du 28 juin 1999 concernant l'accord-cadre CES, UNICE et CEEP sur le travail à durée déterminée posant l'exigence d'une égalité de traitement avec les salariés à durée indéterminée.

Concernant l'article L. 1226-1 du code du travail, qui dispose :

« Tout salarié ayant une année d'ancienneté dans l'entreprise bénéficie, en cas d'absence au travail justifiée par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident constaté par certificat médical et contre-visite s'il y a lieu, d'une indemnité complémentaire à l'allocation journalière prévue à l'article L. 321-1 du code

de la sécurité sociale [...] Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salariés travaillant à domicile, aux salariés saisonniers, aux salariés intermittents et aux salariés temporaires. »

On voit difficilement quelle différence de situation pourrait être avancée au regard de l'objet de la disposition en cause (l'indemnisation de la maladie).

Concernant l'article L.3242-du code du travail qui dispose :

« La rémunération des salariés est mensuelle et indépendante, pour un horaire de travail effectif déterminé, du nombre de jours travaillés dans le mois. Le paiement mensuel neutralise les conséquences de la répartition inégale des jours entre les douze mois de l'année.

Pour un horaire équivalent à la durée légale hebdomadaire, la rémunération mensuelle due au salarié se calcule en multipliant la rémunération horaire par les 52/12 de la durée légale hebdomadaire.

Le paiement de la rémunération est effectué une fois par mois. Un acompte correspondant, pour une quinzaine, à la moitié de la rémunération mensuelle, est versé au salarié qui en fait la demande.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salariés travaillant à domicile, aux salariés saisonniers, aux salariés intermittents et aux salariés temporaires. »

Il est probable que le parquet (consulté pour avis) et le secrétariat général du gouvernement (défenseur à la QPC) mettent en avant une différence de situation.

En effet, aux termes des articles L. 7422-4 et suivants du code du travail, les travailleurs à domicile sont rémunérés à la tâche, ce qui constituerait une différence de situation par rapport à la mensualisation de la rémunération.

Cependant, cette éventuelle différence de situation ne concerne pas les salariés saisonniers, les salariés temporaires et les salariés intermittents, ce qui justifie l'abrogation de cet alinéa.

L'article L. 3242-2 du code du travail dispose que :

« La mensualisation n'exclut pas les divers modes de calcul du salaire aux pièces, à la prime ou au rendement », ce qui montre qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la mensualisation et la rémunération « aux pièces ».

Cette exclusion ne concerne pas l'ensemble des salariés rémunérés à la tâche, à l'instar des journalistes pigistes.

Concernant l'article L. 3133-3-du code du travail qui dispose :

« Le chômage des jours fériés ne peut entraîner aucune perte de salaire pour les salariés totalisant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise ou l'établissement.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salariés travaillant à domicile, aux salariés saisonniers, aux salariés intermittents et aux salariés temporaires. »

On risque de nous opposer de la même manière l'existence d'une différence de situation concernant les TAD dans la mesure où ils sont rémunérés à la tâche. Ce ne serait pas le jour férié chômé qui ferait perdre de la rémunération, mais l'éventuelle décision de l'employeur de ne pas attribuer de travail. On pourrait répondre que cette éventuelle différence de situation ne concerne pas les intermittents, les salariés temporaires et plus particulièrement les salariés saisonniers, dès lors qu'ils doivent totaliser au moins trois mois d'ancienneté, ce qui justifie l'abrogation de la disposition. Par ailleurs, la rémunération à la tâche n'est pas incompatible avec la rémunération des jours fériés non travaillés.

#### Les modalités pour poser la question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

La QPC ne peut être posée que dans le cadre d'un litige devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire. Elle peut être posée à tous les stades de la procédure (première instance, appel, Cassation).

Les juridictions saisies contrôlent :

- L'applicabilité de la disposition législative au litige ou à la procédure ;
- L'absence de décision antérieure du Conseil constitutionnel déclarant la disposition conforme à la Constitution, en la visant dans les motifs et le dispositif de la décision, sauf changement de circonstances de droit ou de fait ;
- Le caractère sérieux de la question posée.

Le cas échéant, les juridictions de première instance et d'appel se prononcent sans délai et transmettent la QPC au Conseil d'État ou à la Cour de cassation. A leur tour, ces juridictions se prononcent et transmettent, le cas échéant, la question au Conseil constitutionnel. En principe, la procédure dure six mois au total (juridictions du fond, Cour de cassation ou Conseil d'État, Conseil constitutionnel). Il n'est pas nécessaire d'avoir un avocat au Conseil pour poser la QPC : l'avocat en charge du dossier au fond peut la poser. Cependant, si l'on a besoin de déposer des mémoires ultérieurs (complémentaires, réplique...) devant le Conseil d'État ou la Cour de cassation concernant la QPC, il est nécessaire d'avoir un avocat au Conseil. Une fois la transmission au Conseil constitutionnel opérée, il n'est plus nécessaire d'avoir un avocat au Conseil.

#### Sur la condition tenant au caractère nouveau de la question posée

En l'espèce, la loi n° 78-49 du 19 janvier 1978 relative à la mensualisation et à la procédure conventionnelle, transposant l'ANI du 10 décembre 1977 a déjà été soumise au Conseil constitutionnel.

Il s'est prononcé sur ce texte par une décision du n° 77-92 DC du 18 janvier 1978.

Dans les motifs de la décision, le Conseil constitutionnel vise les articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi et l'article

7 de l'accord annexé, et dans le dispositif, le Conseil déclare la loi conforme à la constitution dans toutes ses dispositions.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi dispose :

« Les droits nouveaux ouverts par les clauses de l'accord national interprofessionnel, annexé à la présente loi et relatif à la mensualisation, sont acquis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978 \*date point de départ\*, aux salariés des professions visées à l'article L. 131-1 du code du travail, à l'exclusion des professions agricoles, et au premier alinéa de l'article L. 134-1 du même code qui n'étaient liées, à la date de sa signature, ni par un accord de mensualisation ni par des clauses de mensualisation incluses dans des conventions collectives, portant sur l'ensemble de ces droits. Ils sont acquis, le 1<sup>er</sup> janvier 1980 au plus tard, aux salariés des professions visées à l'alinéa précédent et qui étaient liées, à la date de signature de l'accord annexé, soit par un accord de mensualisation, soit par des clauses de mensualisation incluses dans des conventions collectives portant sur l'ensemble de ces droits. »

L'ANI du 10 décembre 1977 est annexé. Son article 1<sup>er</sup> dispose :

« Dans les entreprises ou les établissements relevant de branches professionnelles qui ne sont pas liées par un accord de mensualisation et où les ouvriers ne sont pas mensualisés en vertu d'une convention collective professionnelle, ceux-ci bénéficieront – à l'exclusion des travailleurs à domicile, des travailleurs saisonniers, des travailleurs intermittents et des travailleurs temporaires visés aux articles L. 124-4 et suivants du code du travail – des dispositions prévues par le présent accord. »

La question se posera donc de savoir si les stipulations de l'accord excluant les TAD ont une valeur législative par l'intermédiaire de l'article 1<sup>er</sup> (auquel cas la disposition a déjà été examinée par le Conseil constitutionnel) ou par le seul fait d'avoir été annexées.

A titre subsidiaire, on pourrait mettre en avant l'existence d'un changement de circonstance de fait et de droit résultant :

- De la généralisation du bénéfice de la mensualisation aux autres professions non visées par l'accord,
- De l'absence d'adoption ultérieure de dispositions visant à généraliser ces dispositions pour les quatre catégories de salariés concernés, alors que le législateur en constatait la nécessité dès l'origine.

Le rapporteur du projet à l'Assemblée nationale pour la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, M. Jean Brocard, précisait d'ailleurs :

« Cependant, certains salariés restent exclus de la généralisation : ce sont ceux qui ont été volontairement écartés par l'accord, à savoir les travailleurs à domicile, les travailleurs saisonniers, les travailleurs intermittents et les travailleurs temporaires. Si l'on peut parfaitement concevoir que ces salariés soient

écartés temporairement du bénéfice de la mensualisation, il serait cependant anormal qu'ils ne puissent jamais bénéficier d'avantages de mensualisation. Il va falloir s'efforcer de trouver les moyens d'y parvenir. »

S'il a pu paraître légitime au législateur d'accorder progressivement des droits nouveaux à différentes catégories de salariés, l'absence de généralisation trente ans plus tard constitue une circonstance nouvelle.

**Sur la condition tenant à l'applicabilité de la disposition contestée au litige et les procédures auxquelles il est possible de rattacher la QPC**

La disposition dont la constitutionnalité est contestée doit être applicable au litige (articles 23-2 et 23-5 de l'ordonnance organique du 7 novembre 1958).

La Cour de cassation a une interprétation restrictive et juge que la disposition est applicable au litige si la solution du litige en dépend (Cass. civ. 1<sup>re</sup>, 5 juillet 2012, n° 12-12356 ; Cass. civ. 2<sup>e</sup>, 13 octobre 2011, n° 11-40058 ; Cass.crim. 29 mars 2011, n° 10-87404 ; Cass. crim., 12 octobre 2012, n° 10-90106 ; Cass. com., 19 octobre 2012, n° 10-40035 ; Cass. civ. 1<sup>re</sup>, 19 janvier 2012, n° 11-40086).

Le Conseil d'État a une interprétation extensive et juge que la disposition est applicable au litige au sens des articles 23-2 et 23-5 de l'ordonnance organique du 7 novembre 1958 si la disposition est « non dénuée de rapport avec les termes du litige » (CE, 8 octobre 2010,

Daoudi, n° 338505, CE 21 mars 2011, Lany et autres, n° 345193 ; CE, 2 février 2012, Mme Le Pen, n° 355137). Ce qui ne l'empêche pas de juger ultérieurement, statuant sur le fond du litige, que la disposition n'est finalement pas applicable au litige.

La QPC pourrait être posée dans 3 cas de figure :

**A l'occasion d'un litige individuel, dans le cadre ou suite à un contentieux prud'homal.**

Dans le cadre d'un litige individuel de travail, il serait possible de poser une ou plusieurs QPC. Cependant, cette procédure relevant de la Cour de cassation, il faudrait que l'issue du litige dépende de la constitutionnalité des dispositions en cause.

En clair, il faudrait qu'un salarié, TAD, saisonnier, intermittent ou temporaire demande :

- Le paiement de l'indemnité complémentaire de maladie dont il est privé,
- Le paiement de jours fériés chômés impactant sa rémunération,
- Le bénéfice de la mensualisation donc il est exclu.

**A l'occasion d'un litige collectif dans le cadre ou suite à un litige devant le TGI.**

Il faudrait trouver une entreprise privant les salariés concernés de ces 3 dispositions et agir devant le TGI en défense de l'intérêt collectif de la profession pour faire cesser cette pratique.

**A l'occasion d'un litige devant le Conseil d'État relatif à la circulaire du 27 juin 1978 concernant l'application de la loi 7849 du 19-01-1978 relative à la mensualisation et à la procédure conventionnelle.**

6 décembre 2012 : une vingtaine de personnes sont venues soutenir le salarié qui attaquait Gallimard pour mutuelle discriminatoire aux prud'hommes de Paris, section industrie. Venues de Toulouse aux divers fins fonds de la Bretagne, La salle pleine n'a pas hésité à applaudir notre avocate à la fin de sa plaidoirie. Prononcé le 25 février 2013, un départage. Nous nous y attendions le fond étant politique comme dans quasiment tous les dossiers engagés par les travailleurs à domicile de l'édition devant les prud'hommes. Quatre lecteurs-correcteurs de Gallimard reviennent devant l'encadrement le 26 juillet 2013 dans le même dossier, réservez votre après-midi, les places seront chères pour l'acte II.





## **Travailleurs à domicile contre Éditions Gallimard**

Un correcteur à domicile salarié des Éditions Gallimard, soutenu par le Syndicat des correcteurs CGT, réclame réparation devant la chambre prud'homale de l'industrie de Paris de la discrimination qu'il subit depuis trente et un mois du fait d'une décision unilatérale de son employeur à propos de sa mutuelle.

En avril 2010, les Éditions Gallimard, interprétant à leur manière la directive Fillon du 21 août 2003 portant réforme des retraites, ont écarté 160 de leurs salariés à domicile de l'avantage mutuelle, pris en charge jusqu'alors par l'employeur et dont ils bénéficiaient au même titre que les salariés sur site.

### **La santé des salariés a un coût**

La cotisation mensuelle des salariés Gallimard à la mutuelle s'élevait à l'époque à 13 € ; elle est passée, de ce fait, à 87 €, une ponction considérable dans les très modestes revenus des correcteurs. Le coût de la mutuelle pour l'employeur était, paraît-il, insupportable. Vraiment ? 278 840 € annuels. Soit 0,00098 % du chiffre d'affaires du groupe Gallimard (283 000 000 € en 2010), et 0,0071 % de la masse salariale (39 620 000 € environ la même année).

Rappelons que l'unique actionnaire de la holding financière Madrigall, propriétaire des Éditions Gallimard, s'était mis en 2009 sur les rangs du rachat d'Editis estimé à plus de 600 millions d'euros, et vient, en 2012, de racheter RCS MediaGroup (Flammarion, J'ai lu, Casterman...) pour 230 millions d'euros.

### **Protection sociale pour tous**

Le 26 juillet 2013, aura lieu un bureau de jugement prud'homal, avec les mêmes demandes, devant la chambre de l'encadrement de Paris, pour quatre lecteurs-correcteurs à domicile.

Pour ces cinq salariés Gallimard, et pour le Syndicat des correcteurs, il en va non seulement de leurs propres avantages acquis en matière de protection sociale et de santé au travail mais de ceux de leurs 160 collègues.

Et, au-delà, il s'agit d'obtenir de l'instance prud'homale un jugement qui fasse jurisprudence dans toutes les entreprises, de façon que les employeurs cessent d'interpréter à contresens la directive Fillon de 2003 : en effet, cette directive vise à étendre les prestations mutualistes à tous les salariés et non pas à leur en restreindre l'accès.

Paris, le 6 décembre 2012

## Formacom a besoin de tous

Formacom va mal, son bilan prévisionnel est formel. Nous ne finirons pas l'année 2013 si nous ne réagissons pas.

A ce pronostic inquiétant, plusieurs raisons :

- la perte du conventionnement du conseil régional d'Île-de-France lorsque notre titre professionnel « Lecteur-correcteur » est passé d'un niveau IV à un niveau III ;
- la désaffection des cassetins de presse quotidienne pour la formation ;
- la diminution drastique du nombre de correcteurs au *Journal Officiel* ;
- les charges restent les mêmes (notamment le loyer).

Nous ne baissons pas les bras et avons mis en place une stratégie destinée à sauver le titre professionnel et les emplois. Au mois de mars, la situation est la suivante et cette mise au point coupera court à toutes les rumeurs morbides :

- l'école est en cessation de paiement, ce qui ne signifie pas une cessation d'activité, mais un gel du passif ; cette décision est possible au vu de notre dette raisonnable ;
- le stage « Lecteur-correcteur » 2013 aura lieu avec une vingtaine de stagiaires ;
- le prévisionnel financier est positif jusqu'en septembre 2013.
- nous cherchons à nous rapprocher d'une autre école afin de poursuivre notre activité et de reclasser nos personnels.

Si certains se réjouissent de la mort annoncée de l'école, et notamment les correcteurs qui voient comme une menace les nouveaux professionnels que nous mettons sur le marché du travail, d'autres ont bien conscience du désastre que constituerait la disparition d'un diplôme de qualité. Lorsque l'école a été créée par des correcteurs syndiqués, il s'agissait de préserver le savoir-faire, la conscience professionnelle, l'éthique et la valeur d'un métier noble et toujours aussi indispensable. Et ce fut un succès : l'école et sa formation sont aujourd'hui reconnues et respectées dans le monde professionnel.

La liquidation de Formacom signifierait la fin de la formation de correcteurs dans le respect du sens moral, syndical et professionnel du métier.

Bien plus grave, la « marque » Formacom et le titre professionnel avec son inscription au répertoire des métiers pourraient être rachetés par des affairistes peu scrupuleux.

Il existe plusieurs façons d'aider Formacom, et ainsi de garantir la qualité de la formation des futurs correcteurs. Nous savons déjà que le syndicat des correcteurs ne nous aidera pas financièrement. Sans doute ne le peut-il pas, mais, à titre individuel, les syndiqués, conscients de l'importance de notre action, peuvent agir :

- en cotisant à l'association ; c'est en effet le nombre d'adhérents qui nous permettra d'obtenir des subventions. Beaucoup d'anciens stagiaires de Formacom ont déjà répondu à cet appel et nous les en remercions ;
- en évitant d'enterrer l'école avant sa mort réelle ou supposée ; ces prédictions mal informées nuisent fortement à l'organisation de nos futurs stages ; or un calendrier de formations bien rempli faciliterait nos démarches vers une autre école ;
- en utilisant son DIF afin de remplir les sessions de l'école et ainsi maintenir un programme de stages conséquent ; si les correcteurs en pied considèrent ne pas avoir besoin de se former, les rouleurs et TAD d'édition sont obligés d'élargir leurs compétences pour répondre à l'évolution du marché ;
- en sensibilisant leurs collègues à l'importance de la formation et à l'intérêt de l'effectuer dans une école spécialisée.

L'avenir de l'école et la défense des valeurs du métier dépendent de vous.

**Patricia Nerre,**  
présidente de Formacom

## Les mauvais, selon Jean Stern

*Les Patrons de la presse nationale. Tous mauvais*, Jean Stern, La Fabrique éditions, 2012, 190 pages, 13 euros.

« Les journalistes sont condamnés à se trouver de nouveaux horizons s'ils ne veulent pas finir broyés à la ferme. Inventer de nouveaux médias, de nouveaux sites. Balayer les médiocres du paysage, oublier les patrons, enfin. Retrouver la parole et la rage d'écrire. »

S'adapter ou travailler à l'usine. Cette conclusion du livre de Jean Stern, consacré aux patrons de presse, montre bien, que pour lui, les titres de presse se résument aux journalistes. Victime de ce syndrome de la presse (\*) qui guette tout un chacun, il offre un livre se voulant polémique.

Ce récit peut se comprendre comme entièrement au service de son propre ego. Un lieu où il peut, au bout de sa vie professionnelle, « raconter sa life » sur près de 200 pages. Tenir un discours qui lui est propre, c'est tout ce qui compte à ses yeux ? Et tant pis s'il est besoin de distordre le réel, mettre en valeur, oublier, comparer des poires et des carottes (\*\*). Ce qui compte, c'est sa vérité. À lui.

Pourtant, les aventures de Jean Stern offrent une réalité double. Celle d'un crépuscule – celui d'une forme de presse issue de l'écrit imprimé, d'un média jadis dominant – et celle d'une limite –, la capacité pour un groupe (les journalistes) de prendre en charge l'évolution d'un média et donc son avenir.

Le récit de Jean Stern nous entraîne dans sa carrière, principalement dans les titres de presse quotidienne, *La Tribune* et *Libération*, du milieu des années 1970 à celui des années 2000.

Factuellement, même s'il ne peut s'empêcher de dérapier dans des anecdotes sans intérêt, il décrit avec passion l'investissement personnel qui était le sien, conjugué à celui de ses amis et des rédactions composées alors de jeunes journalistes confiants dans leur valeur professionnelle. Il raconte, sans aucun esprit critique, toujours et encore poussé par la modernité. Celle-ci constituant à ses yeux encore aujourd'hui le seul choix possible pour « se sortir par le haut » de ce déclin du média de l'écrit... Pourtant, les récentes années nous rappellent que tous les modèles imaginés pour un journal ne fonctionnent pas, que l'appréhension de la production de l'information reste bien difficile.

Exercice obligé, le livre commence par un rappel de l'histoire de la presse en France. Mais sans réflexions. Dommage, l'inéquation économique – certains diront la gabegie – propre à ce média, et ce à travers les époques, donnerait bien à réfléchir. De même, une observation sur l'émergence d'une presse magazine en parallèle à d'autres médias – alors radios et télévisions.

L'auteur nous ramène aux années 1980-1990. C'est l'essentiel de son livre et c'est déjà beaucoup.

Un témoignage d'importance à l'heure de l'acmé des problèmes qu'accumule la presse. Heurs et malheurs d'un monde où des décisions n'ont pas été prises en temps voulu ? On reste sur sa faim. La dénonciation des capitalistes ayant (re)mis la main sur la presse est un peu faible, un peu mélodramatique. Jean Stern n'est pas convainquant sur les cadeaux fiscaux accordés par la puissance publique (si acheter des journaux ne coûtait rien du tout, pourquoi n'assistons-nous pas à une foire d'empoigne de la totalité des industriels français sur les journaux ?). L'évolution juridique du soutien abusif n'est même pas évoquée (\*\*\*) (\*\*\*\*). Pas plus que celle autour du droit d'auteur dans le média presse – avec les négociations récentes entre l'État, les patrons de presse (éditeurs) et le principal agrégateur de contenu au monde (Google).

Néanmoins, ce livre est passionnant. Jean Stern aime la presse. Il est sincèrement convaincu de son importance. Le récit un peu camelot de ses pérégrinations permet de se frotter au phénomène de l'entente encore propre à ce média. Même s'il n'est pas décliné à travers le groupe des directeurs de presse – un roman ! –, des papetiers, des distributeurs, des imprimeurs... Le triptyque émergence de « mauvais », mise sous coupe réglée par le capital des titres, captation des subventions assimilées à une rente, aurait pu dès lors prendre une tout autre dimension.

Un phénomène d'entente où le « mentir vrai » – pluralité, démocratie, contre-pouvoir de l'information – est employé afin simplement de défendre un « petit monde », une clique ou une caste.

Quand par exemple Jean Stern parle du *Monde*, c'est pour nous révéler quel attachement il a pour lui. Mais son récit tourne à la belle histoire – celle d'un groupe de journalistes roulés dans la farine du capital –, puisqu'il ne tient pas compte de la dynamique propre au titre depuis sa création (\*\*\*\*). Quand il évoque *Libération*, sa chronique révèle autant sa passion à créer de l'information originale que l'évolution d'un mélodrame.

Pour finir, un mot sur l'éditeur de l'ouvrage. Initiateur de ce livre, selon l'auteur, cheville ouvrière, aiguillon, par qui cette prise de position a donc été rendue possible, cela fait maintenant une vingtaine d'années qu'Éric Hazan décida de vendre la maison d'édition familiale de livres d'art. Cela fut fait en partant d'une analyse sur l'évolution du monde de l'édition – diffusion nécessairement de masse, taille critique des entreprises, extension et domination progressives de grands groupes capitalistes.

Il y a une quinzaine d'années, il choisit de fonder (sa ?) La Fabrique tout en se consacrant à l'écriture.

Déjà plus de cent ouvrages réalisés... qui expriment ses goûts, ses intérêts. Infatigable, toujours curieux, il travaille dès l'aube, se consacrant tout entier aux

livres, à l'expression, à ce qu'il considère comme un engagement citoyen.

Décidément, les enfants de la bourgeoisie neuilléenne se montrent bien divers et variés !

(\*) Syndrome de la presse : se prendre pour l'ensemble d'un secteur culturel alors que l'on n'en constitue qu'une partie. Le « tout ça, c'est à nous ! » des typographes du temps jadis en était une illustration parfaite.

(\*\*) *L'auteur attribue des bons points sur le comportement de chacun durant l'occupation de la France par les Allemands durant la Seconde Guerre mondiale. Collaborateur, le « Livre », durant ces années ? La vérité est plus contradictoire et plus grise : dans un contexte de chômage, de désastre militaire, cette structure a assuré du travail sans pour autant se lancer dans la dénonciation, le vol, la propagande d'extrême droite, qui caractérisent toutes les composantes de la collaboration, elle-même diverse. Plus loin, il est étonnant que Jean Stern délivre le qualificatif de « résistant exemplaire » à Hubert Beuve-Méry en évoquant l'école vichyste des cadres d'Uriage comme un « foyer intellectuel de la résistance ». Le futur dirigeant du Monde d'après-guerre n'a jamais cessé d'être un patriote, un européeniste convaincu... tout en étant bien présent dans l'appareil d'État de Vichy. Compromission ? Collaboration ? Que dire de l'expulsion, après-guerre, de M. Lang de son entreprise par un comité authentiquement de libération quand il tente de reprendre possession de celle-ci, qui a travaillé activement pour l'armée allemande, et dont il a été évincé par l'occupant parce que juif ? Un tribunal lui donnera raison, et le labeur Lang recommencera à prospérer sous la main autoritaire... de son fils (L'Imprimerie Georges Lang, 1940-1947, de Marie-Cécile Boujou, dans Culture et médias sous l'Occupation. Des entreprises dans la France de Vichy, édition CTHS).*

(\*\*\*) Jean Stern ne s'intéresse au financement de La Tribune et de Libération qu'au moment où les propriétaires sont des capitalistes d'importance. Est-ce à dire qu'avant il était vertueux, transparent et composé de bonnes fées y plaçant leurs économies ? Nous aurions aimé connaître le financement de La Tribune quand M. Berthez en était le propriétaire et les circonstances de son rachat par M. Georges Ghosn.

(\*\*\*\*) *Tout salarié peut porter plainte contre son patron s'il constate que celui-ci a financé l'entreprise où il travaille alors que celle-ci n'était plus viable. Qu'il l'a fait délibérément afin de lui conférer une apparence de prospérité et que cette action a eu pour conséquence d'augmenter les dettes de manière définitive et de détruire toute valeur à l'actif. Une comparaison entre l'impunité d'il y a trente ans du groupe Hersant à ce sujet et les difficultés actuelles de Libération indique que l'investissement en presse est d'abord une question d'une entente la plus large possible. Une triste démonstration de cette pratique est l'exemple en 2012 du rachat partiel de journaux du Midi par M. Tapie, accompagné de l'effacement par les banques de leurs créances sur le groupe de presse appartenant... à la famille Hersant.*

(\*\*\*\*\*) On peut à ce sujet citer des classiques de la littérature consacrée à ce titre. Le Monde et le Pouvoir, de Philippe Simonnot, afin de ne pas tomber dans l'angélisme d'une rédaction mue uniquement par le travail bien fait, et L'Homme du Monde, de Laurent Greilsamer, à propos du virage du milieu des années 1960 et les critiques prémonitoires d'alors de Hubert Beuve-Méry qui, s'il n'oubliait pas d'éteindre la lumière des couloirs avant de sortir, parcourait le monde tel un plénipotentiaire aux frais du titre après avoir quitté le pouvoir exécutif de la rédaction...



Il ne reste plus beaucoup de librairies sur les grands boulevards. D'un côté de la porte Saint-Denis, Gibert Jeune, de l'autre, Mona Lisait. Cela faisait des années que l'autre grande librairie, vers le carrefour Richelieu-Drouot, avait fermé ses portes. L'immeuble, restructuré complètement, ne porte nulle trace de son existence.

Pourtant, les grands boulevards ont compté dans l'histoire de l'édition parisienne. Tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, elles sont nombreuses à vendre, éditer, distribuer des livres neufs ou d'occasion, le long des trottoirs où la foule se presse pour les spectacles, les ventes à Drouot, où les salariés de ce quartier de bureaux, de la presse et des grands magasins se promènent le temps de leur pause, avant de rentrer chez eux. L'éducation, l'information, la diffusion de la culture sont affichées comme raisons de leur activité. En 2013, ce n'est qu'aux alentours que des librairies témoignent de l'importance du livre, de sa diffusion comme de son édition, pour ce quartier. La Librairie théâtrale, celle du Moniteur, celle des beaux livres du passage Jouffroy.

2012 sonna le glas pour les benjamines. Virgin, la plus récente, puis Del Duca, née dans les années 1950. Une équipe de libraires principalement féminine à l'intérieur, « les garçons » à l'extérieur pour les livres d'art soldés. L'éternel directeur, dont la légende disait qu'il avait commencé à vendre les livres sur le trottoir. Chacun connaissait ses clients. Par les livres qu'ils y achetaient, par les questions qu'ils posaient. Leurs goûts, leur intérêt pour la culture. Un monde. Où les livreurs effectuaient plusieurs tournées dans la journée pour les commandes qui se passaient par téléphone, avec lecture de bons. Cadres des banques, employés, journalistes du *Monde*, passants déambulants, une sorte d'égalité pour le livre, qu'il soit un cadeau de fêtes ou l'objet d'une recherche érudite, un manuel d'apprentissage de langue ou un polar, un guide touristique ou un supplément cuisine d'une revue spécialisée.

## Est-ce encore être élu que d'être élu contre personne ?

1

Le fonctionnement du syndicat anarcho-révolutionnaire des correcteurs-CGT ressemble à celui de n'importe quelle démocratie de marché : la connaissance ne peut rien sans la conscience. Quel syndiqué osera encore demander des comptes à qui que ce soit ou en appeler à la sainte démocratie quand, à sa porte et personnellement, il en a abandonné les principes ?

L'influence toxique du vote des retraités sur les résultats des élections est un secret de Multichinelle, et la victoire des jultots consommée : les résultats des élections sont désormais connus avant même que les syndiqués ne votent.

On imagine mal, des lointaines républiques bananières ou des dernières démocraties populaires, les cas de conscience qui agitent les démocrates de marché. Qui doivent-ils en leur âme et inconscience rayer de la liste ? Comment vont-ils choisir entre un déjà élu et un autre déjà élu ? Sur quel critère éliminer un candidat qui ne le sera forcément pas ? La masturbation est-elle un péché ?

Les démocrates en carton vont encore chouiner à l'abandon, alors qu'ils auraient dû s'inquiéter il y a bien longtemps déjà, non pas tant quand les syndiqués ont fini par ne plus se présenter aux élections mais quand ils ont commencé à fuir les assemblées.

A quoi rime, quand les caisses se vident et que les syndiqués désertent, de faire imprimer des bulletins, de les mettre dans des enveloppes, d'en affranchir le port puis de les décacheter, de comptabiliser les résultats pour se rendre compte, à la fin, que les élus sont tous ceux qui se sont présentés ?

Pour ajouter au ridicule de cette situation, il serait aussi possible de faire appel à un huissier pour assurer le bon déroulement des élections.

Sacrés démocrates...

### Motion

#### "En avant, pour la démocratie!"

Prenant acte de l'inutilité flagrante du recours aux élections dès lors qu'aux 14 postes correspondent 14 candidatures et que, quels que soient les résultats, le comité et la commission de contrôle seront forcément composés de ceux qui se sont présentés, il est proposé à l'assemblée générale de se prononcer sur la suppression des élections :

*"Considérant que le nombre de candidats aux élections du comité syndical et de la commission de contrôle correspond au nombre de postes proposés,*

*Les syndiqués réunis en assemblée générale, constatant l'inutilité de cette procédure, décident de déclarer à l'avenir élus de fait tous les candidats qui se présenteront à une élection lorsque leur nombre sera égal à celui des postes soumis à un vote."*

2

Pour faire suite à l'in vraisemblable "lettre ouverte..." \* précédemment publiée dans *Cantonade*, par *Eux, Syndicat de correcteurs, ils...*, et parce que, contrairement à ce qui a été écrit, tous les syndiqués n'en appellent pas à la pitié, l'envoi d'un post scriptum est proposé :

### Motion bonus

Télégramme ouvert au président de la démocratie  
*Monsieur Hollande - stop - Où elles sont, les promesses - stop - hein ? - stop - Allez, elles sont où ? - stop*

\* Pour mémoire (extraits nettoyés)

(...)

### Lettre ouverte

(...)

Car nous, Syndicat des correcteurs et des professions connexes, connaissons bien cette situation au sein de l'association de salariés que nous constituons.

Un tiers de nos adhérents sont aujourd'hui des personnes vieillissantes - des "seniors" pour reprendre la dénomination (hélas) officielle des organismes de formation.

Les méandres de l'esprit journalophone (et certainement -phile) ne laisse pas de surprendre : on croit avoir atteint le sommet qu'un autre pointe à l'horizon.

Ainsi, donc, les deux tiers de "nos adhérents" seraient des personnes non vieillissantes... Qu'est-ce à dire ? Qu'elles sont *rajeunissantes* ?

(...) Des souvenirs jaunis de vieilles humanités - longtemps avant la première guerre du Golfe - me soufflent que "senior" qualifiait les individus de plus de 40 ans, qui correspond aussi à l'âge "canonique" chez les chrétiens (surtout celui des boniches qui faisaient le ménage chez la curetaille ; étrange pratique, tout de même, que de prendre des "cougars" pour la vaisselle et des bambins pour la bagatelle). Las, ce ne doit pourtant pas être à ce genre de précisions que se rapporte "hélas", hélas.

Et en quoi la dénomination de "senior" par des **organismes de formation** impliquerait-elle un "hélas" ?

(...)

**Ces personnes ne sont ni les "pauvres" ou les "misérables" habituels produits de l'inégalité de notre société.**

La b\*\*ise, maintenant, devient terrifiante.

Le syndicaliste (on va dire "le" par convention) qui s'exprime ici librement pense qu'il y aurait des "pauvres" ou des "misérables" qui seraient "habituels"... Des "pauvres" ou des "misérables" dont on aurait l'habitude et dont on finirait par supporter la présence, comme qui dirait "naturelle". En gros, des clodos et des branleurs. Où va-t-il

chercher toutes ces s\*\*\*\*eries ? Et pourquoi des guillemets à pauvres et misérables ?

**Mais des victimes de la réorganisation injuste du marché du travail à la sauce libérale.**

Pour le syndicaliste épistolier, il y aurait les ""pauvres"" et les ""misérables"" ""habituels", d'un côté, et, de l'autre, les "victimes de la réorganisation injuste du marché du travail à la sauce libérale". Des ""pauvres"" pas "habituels" mais des "victimes" de l'injustice.

Les ""pauvres"" ""habituels", eux, ne sont pas des "victimes de la réorganisation injuste du marché du travail à la sauce libérale" qui sont aussi des pauvres mais pas "habituels" - ce qui explique finalement l'emploi des guillemets.

Il n'a vraiment rien compris à rien ou c'est une blague pour rassurer le président de la démocratie sur l'état de confusion mentale de ses pseudo-opposants ?

Certaines « personnes » parmi nous, *Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT, membre de la Filpac*, ne sont pas des « pauvres » et des "misérables" comme les autres, nous, nous sommes des « victimes », c'est pas compliqué à comprendre. Nous, *Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT, membre de la Filpac*, nous n'avons rien fait de mal pour mériter ça, on n'aurait jamais dû devenir des ""pauvres"" ou des ""misérables"" si le libéralisme il avait pas voulu réorganiser injustement le marché du travail à sa sauce à lui. Oui, c'est injuste que nous, *Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT, membre de la Filpac*, on en soit arrivé là où que ce sont les ""pauvres"" ou les ""misérables"" qui y étaient avant et que c'était ça l'habitude. Nous, *Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT, membre de la Filpac*, on est des vic-ti-mes, et ça c'est pas pareil, ça nous donne des droits !

C'est aussi une "victime" de la réorganisation de l'éducation nationale à la sauce libérale qui a écrit cette *lettre ouverte* ?

(...)

**En somme, en France, on vit plus vieux mais pas en bonne santé suffisante pour continuer à travailler.**

Additionner autant de c\*\*\*eries en si peu de lignes, c'est sûr que ça finit par faire une "somme". Il existerait donc une "bonne santé suffisante" et, partant,

une "bonne santé insuffisante"... La Cotorep doit se retourner dans sa tombe.

**Bonne santé suffisante**, c'est pour la rime avec **personnes vieillissantes** ?

**C'est la raison pour laquelle nous vous demandons solennellement le retrait pur et simple et total, sans aménagement, de la loi imposée par Nicolas Sarkozy.**

Plutôt que d'utiliser l'expression journalistico-tra-duite-de-l'étatsunien "c'est la raison pour laquelle", un "c'est pourquoi" aurait peut-être pu éviter de comprendre ce que le rédacteur a vraiment voulu dire. La raison (au singulier) pour laquelle "nous" demanderions le "retrait pur et simple et total" et complètement complet et absolu, "sans aménagement" ni rien du tout serait donc qu'il serait très très vilain de faire travailler des grabataires de 60 ans en pas *bonne santé suffisante*... Ce serait donc seulement une raison « médicale » qui justifierait le retrait de cette loi ?

Tout cela est dans l'air du temps libéral, le caritatif remplace le social : c'est ainsi que *Nous, Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT, membre de la Filpac*, en appelons "ouvertement" à la pitié.

Le chaos annoncé approche, l'animal a peur. Mais de quoi ? Il n'a plus droit à une prise en charge médicale digne, sa progéniture n'est plus éduquée correctement, sa vieillesse est un lent naufrage dans la pauvreté, ses déplacements sont vidéosurveillés, son environnement pollué, sa nourriture frelatée, ses médicaments empoisonnés, son cerveau irradié... Il ne risque presque plus rien (de pire) et pourtant il a peur, il se prosterne et implore la grâce du maître, il écrit au roi pour le supplier de l'épargner, lui, mais pas les autres.

Que sont devenues les revendications syndicales ? ou même sociales ? La semaine de 20 heures ou moins, la retraite à 40 ans ou moins ? L'abolition du salariat et non son remplacement par des "jobs" souspayés ou par la mendicité et bientôt par l'esclavage ?

Quand, précisément, avons-nous adhéré à la propagande libérale ?

Que des bêtises sans nom soient parfois diffusées à usage interne - c'est-à-dire sur la liste - est une chose, qu'elles se propagent dans le vrai monde en est une autre.

(...)

F. Leclercq



## Claude Desobry

*Claude Desobry est décédé le 7 juin 2012. Né le 2 juin 1936, il venait d'avoir soixante-seize ans. Syndiqué en 1959, pendant de très longues années il a « tenu » la trésorerie du syndicat – et celle de Coforma, puis Formacom. Tenu, parce qu'il en a été l'ange gardien. Pendant ses mandats électifs au comité syndical : plusieurs séries de cinq ans de suite, et entre, quand, en application des statuts, ne pouvant être élu pendant deux ans, il officiait dans l'ombre, formant, conseiller, aidant le titulaire provisoire du poste, qu'il reprenait son « purgatoire » terminé. Et la retraite venue, il rempila encore... Au bas mot, il a dû veiller à la bonne tenue des comptes pendant... trente-cinq ans !*

*Pour compléter un premier hommage rendu dans le numéro précédent de « Cantonade », Lucien Soyer et moi-même, qui l'avons connu et fréquenté dans notre activité militante et comme collègue de travail au « Monde », parlons à notre tour de Claude Desobry.*

Il y avait les méticuleux qui lisaient précautionneusement leur intervention « préparée à l'avance » ; il y avait les impulsifs, qui parlaient sans note en s'embrouillant, mais qui s'accrochaient à la tribune ; il y avait (justement) les « tribuns » à la voix de stentor, qui repoussaient dédaigneusement le micro ; il y avait les procéduriers, qui consultaient fébrilement les statuts pour déposer des « motions d'ordre » ; il y avait...

C'était cela le Syndicat des correcteurs, et ses « AG » de la rue Turbigo. Non, cela n'était pas seulement cela, car il y avait aussi... Claude Desobry. Claude Desobry assis derrière sa petite table à gauche de la porte d'entrée, sa pile de cartes syndicales et ses plaquettes de timbres soigneusement disposées devant lui, le carnet à souches ouvert, le tampon encreur à portée de la main. Il ne disait rien, discret comme à son habitude, il n'interpellait personne. Mais tous ceux qui l'apercevaient (et ils finissaient toujours par l'apercevoir quand ils avaient fini de se congratuler en se retrouvant) lançaient : « Ah oui, les cotisations ! » Ils sortaient leur carnet de chèques et soufflaient : « J'en suis où, Claude ? Je dois combien ? »

Et sans mouvement d'humeur, sans tapage, les « cotis' » rentraient. Autres temps, autres mœurs ? Non. Les « cotis' » rentraient parce qu'il y avait les « les », que dis-je ? non, « le » Claude Desobry, fidèle à son poste et dévoué à sa manière à la cause syndicale. Le silencieux mais sourcilleux gardien des comptes, qui en a redressé des écritures mises à mal par des trésoriers d'occasion imprévoyants, inconscients, ou maladroits, ou les trois à la fois. Mais quelle chance pour un secrétaire, pour un comité syndical, de pouvoir alors compter sur un tel comptable, et un tel militant !

**Jacques Dumeunier**

## Un des plus dévoués d'entre nous

De son passé ne faisons pas table rase. Il mérite que l'on se souvienne de son dévouement inconditionnel. De toutes les manifs syndicales, de toutes les grèves, notamment de celle des ouvriers du *Parisien*, à qui il versera sans barguigner une partie de son salaire comme la plupart des syndiqués de la presse parisienne. Conscient de la force de la solidarité, tout en émettant des réserves sur l'orientation du mouvement.

Claude était un personnage multiple, mystérieux, généreux, parfois trop gentil, qui protégeait son jardin secret. Il habitait un modeste deux-pièces d'une HLM des années 1930 en brique rouge décorée de céramiques de couleur, où avaient vécu ses parents, desquels il ne s'était jamais séparé. Invariablement vêtu d'un blouson bleu, assorti à ses yeux tour à tour tristes et malicieux, il ne souffrait ni du chaud ni du froid. Le dimanche et les jours de fête, il achetait du faux-filet à Minouchette, à elle seule, sa chatte adorée qui régnait sur son logis. Enfant du treizième, il aimait se rendre à pied, faisant fi de l'heure ou du temps, sur le pont de Tolbiac et rue Watt, décor misérabiliste cher à Léo Malet, disait-il.

Détaché de l'argent et de la propriété, avec un fond anarchiste, ne cherchant ni gloire ni remerciements, il répétait non sans ironie être une « illusion ». Toute une philosophie... Il était passionné entre autres de cosmologie et – surprise ! – du Tour de France, imbattable sur le nom des coureurs et des étapes.



Claude Desobry

Il passa une grande partie de sa carrière de correcteur au journal *Le Monde*. Connue pour sa qualité professionnelle et ses... colères rentrées, déclenchées par des contrariétés techniques qui le propulsaient jusque dans la rue ; puis il réapparaissait dans le cassetin, d'un sourire entendu. A l'époque, le journal était encore domicilié rue des Italiens.

Muni d'un diplôme de comptabilité, il se dévoua à la trésorerie du syndicat pendant ses nombreux mandats. Grâce à lui, notre organisation put se vanter de la bonne tenue de ses comptes. Hors mandat, il continuait à en assurer la fonction et formera ses successeurs, notamment José Nuevo.

En 1978, , cofondateur de Coforma avec Pierre Girardin, à l'époque secrétaire, François Donzel, Jean Planche, Françoise Lachkareff, Michèle Bard et moi-même, Claude, aidé pendant un temps par Marius Pyatzook, assura la trésorerie de l'école. Une fois à la retraite, il y consacra toutes ses journées Jusqu'au démarrage de Formacom, soit près de vingt ans. Lourde tâche... (L'expert-comptable appréciait beaucoup la qualité de son travail.)

Sans oublier sa participation à la section des retraités et, me semble-t-il, à la Mutuelle de la presse.

Une somme de dévouements à la cause syndicale difficilement dépassable.

Je crois que nous étions amis.

Lucien Soyer



## Pierre-Valentin Berthier

Pierre-Valentin Berthier a connu son dernier printemps après un siècle d'une vie bien remplie.

Journaliste puis correcteur, il avait adhéré en 1953 au Syndicat des correcteurs, à quarante-deux ans. Il venait de sa ville natale, Issoudun où, depuis 1936, il exerçait le métier de journaliste, sillonnant la région tout entière. Et où il apprit à partir de quinze ans le métier de mégissier auprès de son père, artisan.

« P.-V. Berthier » s'est montré généreux tout au long de sa vie. Discrètement. À l'heure des aventures individuelles magnifiées, cet esprit libre a aimé tout au long du siècle de sa vie travailler et militer avec d'autres. Comment rendre compte de toutes les expériences de celui qui est resté actif jusqu'au bout ?

La correction ? Il l'exerça principalement au quotidien *Le Monde*, de janvier 1957 à sa retraite, en octobre 1976. C'est là que son goût pour la libre expression, la langue, l'amena à écrire sur la bonne utilisation du français. Des ouvrages de référence, coécrit avec un alors jeune correcteur, Jean-Pierre Colignon. Il écrira jusqu'à récemment un article mensuel pour la revue *Lettre (s)*, une sorte de chronique sur l'utilisation de la langue écrite comme orale.

L'amour de la langue, il l'exerça également par des poèmes, des romans, des essais. D'une écriture fluide, simple, précise. Ainsi celui où il confie son expérience familiale. Heureuse. Ce récit, *De la famille*, nous ramène dans l'Indre, dans le Berry, non loin de la Beauce. C'est là que Pierre-Valentin, localier, note les expressions de ses interlocuteurs. Elles sont à découvrir dans son *Glossaire de la champagne berrichonne*, véritable exercice de connaissance pratique de l'utilisation du français.

Une langue sous toutes ses formes, pour tous. P.-V. Berthier participe à la reconnaissance du chansonnier et poète beauceron et montmartrois Gaston Couté par une biographie puis par des enrichissements de la réédition de ses œuvres.

Mais si la langue se travaille, s'utilise par certains, c'est afin de se confronter à d'autres. P.-V. Berthier milita au Centre de recherche philosociales dans les années 1950, lieu d'une après-guerre qui vit des personnes aux vues différentes accepter de dialoguer publiquement. Durant tout le siècle, P.-V. Berthier continua à se montrer toujours disponible afin de rédiger un article, corriger ou réécrire un texte, lui l'aîné, de jeunes militants.

Individualiste et coopératif, individualiste et syndiqué exemplaire, P.-V. Berthier nous a enrichis par son exemple.

Pierre-Valentin Berthier

7, rue Cyrano de Bergerac  
75018 Paris

01 42 64 28 91

Paris, 18 sept 2008

Monsieur le Trésorier  
de la section Retraités  
des synds des correcteurs

Paris

Cher Ami Trésorier,

Ci-joint, je me dépeuple de 100 euros que tu voudras bien verser dans ta caisse.

Je suis resté longtemps sans donner signe de... portefeuilles parce que j'avais des ennuis. Aveugle totalement de l'œil droit depuis quelques années, j'ai vu, cette année, l'œil gauche me lâcher à son tour. Pour prévenir une aggravation inévitable, je me suis fait opérer, de l'aveugle le 7 juillet, de l'autre trois semaines plus tard, à la fondation A. de Rothschild, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Et le laser m'a rendu la vue de mes vingt ans.

Pendant toutes ces tribulations, j'ai négligé tout le reste. Et j'ai ajouté que, définitivement reclus à mon domicile, ayant perdu son compagne qui partagea ma vie

pendant plus de soixante-cinq ans, je suis accablé d'infirmités qui font que j'ai égaré des tas de choses, j'ai compris mon échec; d'où...

Pour terminer, je t'autorise à me féliciter bon anniversaire, car... j'ai quatre-vingt-dix ~~ans~~ <sup>sept ans</sup> (97) aujourd'hui même 18 septembre 2008 !

Bonjour à toi et à toute l'équipe.

PV Berthier

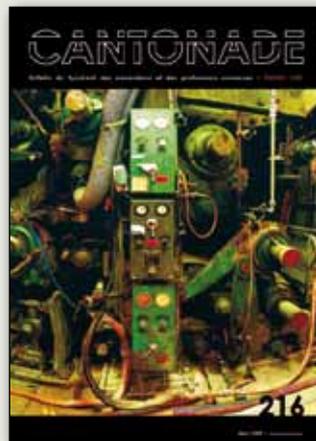
Merci pour le petit mot dans "Entre Nous" de... février; à ce moment-là, je ne pouvais pas lire.

Les anciens numéros de *Cantonade* sont disponibles en téléchargement sur le site du Syndicat des correcteurs et des professions connexes :

<http://www.correcteurs.org/>



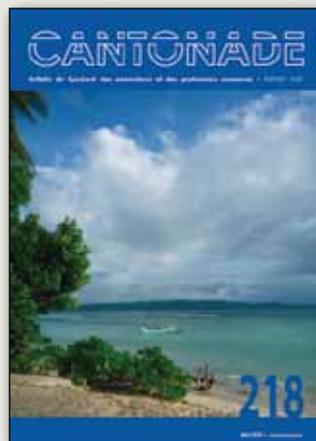
Septembre 2008



Mars 2009



novembre 2009



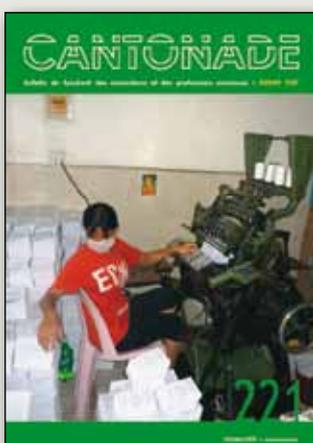
Mai 2010



Septembre 2010



Mars 2011



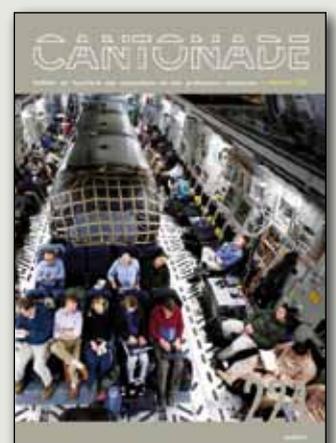
Octobre 2011



Avril 2012



Octobre 2012



Avril 2013

# CANTONADE

# 224

## SOMMAIRE

### **Vie syndicale**

Élections du 20 avril 2013 .....	3
Annulations de radiations .....	5
Nouvelles admissions.....	5
Propositions de radiations .....	5
Contribution du syndicat des correcteurs à l'assemblée générale du SGL, le 28 février 2013.....	6
Contribution du syndicat des correcteurs au 50e congrès de la CGT à Toulouse, du 18 au 22 mars 2013.....	7

### **Rapports**

Rapport d'activité.....	8
Comptes rendus des comités syndicaux.....	11

### **Assemblée générale**

AG du 20 octobre 2012 .....	17
-----------------------------	----

### **Édition**

Agessa et auto-entrepreneuriat en édition .....	35
Discrimination et santé .....	36
Question prioritaire de constitutionnalité .....	37
Travailleurs à domicile contre Éditions Gallimard..	40

### **Formacom**

Formacom a besoin de tous.....	41
--------------------------------	----

### **Chronique**

Les mauvais, selon Jean Stern .....	42
-------------------------------------	----

### **Tribune libre**

F. Leclercq.....	44
------------------	----

### **Disparitions**

Claude Desobry.....	46
Pierre-Valentin Berthier.....	48



*Cantonade 224* – avril 2013  
Directrice de la publication : Anne Hébrard.  
Fabrication : Christophe, Éric.  
Correction : Catherine, Éric, Jacqueline,  
Jean-Paul, Monique, Martine, Patrick.  
Impression : Imprimerie Garet,  
60120 Breteuil.  
Tirage de *Cantonade 223*, octobre 2012 :  
600 exemplaires.

Syndicat des correcteurs et des professions connexes • **FILPAC CGT**  
Directrice-gérante : Anne Hébrard – ISSN 1148-2583  
Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris  
Téléphone : 01 44 84 50 81 – Télécopie : 01 44 84 50 72  
Courriel : [correcteurscgt@yahoo.fr](mailto:correcteurscgt@yahoo.fr) – <http://www.correcteurs.org/>

# 224

# CAN

# ONADE

**Journal officiel**

Réglettes atelier : 01 40 58 77 25

Équipiers atelier : 01 40 58 75 43

Réglettes rédaction : 01 72 69 62 24

Équipiers rédaction : 01 72 69 62 22

**Le Monde** : 01 57 28 28 42

**Lemonde.fr** : 01 53 38 90 89

Courriel : [cormia@lemonde.fr](mailto:cormia@lemonde.fr)

**L'Équipe** : 01 40 93 24 58

**Les Échos** : 01 49 53 72 45

**Le Figaro** : 01 57 08 51 36

**L'Humanité** : 01 49 22 74 23

**Le Parisien** : 01 40 10 31 13

**Investir** : 01 44 88 49 28

**Formacom** : 01 56 96 07 20 –

Formation professionnelle des correcteurs –  
19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves –  
93500 Pantin – [secretariat@formacom.net](mailto:secretariat@formacom.net)

